NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3168 29 janvier 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3168e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 29 janvier 1993, à 10 h 30

Président : M. HATANO

(Japon)

Membres:

Brésil

Cap-Vert Chine Djibouti

Espagne

Etats-Unis d'Amérique Fédération de Russie France

Hongrie Maroc

Nouvelle-Zélande Pakistan

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Venezuela

M. SARDENBERG

M. JESUS M. LI Daoyu M. OLHAYE

M. YAÑEZ BARNUEVO

M. PERKINS M. VORONTSOV M. MERIMEE M. ERDOS M. SNOUSSI M. O'BRIEN

M. MARKER

M. ARRIA

Sir David HANNAY

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en

français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des

interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

MLA/11 S/PV.3168

La séance est ouverte à 12 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN ANGOLA

- a) NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II) (S/25140 et Add.1)
- b) LETTRE DATEE DU 25 JANVIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/25161)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de Cuba, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de la Namibie, du Portugal, du Zaïre et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, j∈ souhaite la bienvenue au Ministre des relations extérieures de l'Angola.

Sur l'invitation du Président, M. de Moura (Angola) prend place à la table du Conseil: M. Hidalgo Basulto (Cuba), M. Touré (Guinée-Bissau), M. Afonso (Mczambique), M. Huaraka (Namibie), M. Catarino (Portugal), M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) et M. Mumbengegwi (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur los côtés de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures et également en réponse à la demande contenue dans une lettre datée du 25 janvier 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/25161).

Les membres du Conseil sont saisis du nouveau rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/25140 et Add.1).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25187, qui contient le texte d'un projet de résolution réparé au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/25109, lettre datée du 14 janvier 1993, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/25151, lettre datée du 22 janvier 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/25155, lettre datée du 22 janvier 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/25177, lettre datée du 27 janvier 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Le premier orateur est le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venancio de Moura, à qui je donne la parole.

M. de MOURA (Angola) (parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : Lorsque, le 22 décembre 1988, les Accords de New York ont été signés ici même devant le Conseil de sécurité, ils ont facilité dès cet instant la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie. A cette occasion, le peuple angolais a non seulement contribué de façon importante à l'instauration de la paix et de la stabilité en Afrique du Sud-Ouest, mais il a également vu apparaître les premiers signes d'espoir de réconciliation, de paix et de démocratie en Angola.

A l'époque, il avait été établi un programme en vue du règlement du conflit interne, à condition que cesse toute ingérence extérieure. Je traiterai dans quelques instants de la question de savoir si cette ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola a effectivement cessé.

Néanmoins, le gouvernement du Président José Eduardo dos Santos, souhaitant voir s'instaurer la paix pour son peuple et trouver une solution pacifique et négociée au conflit intérieur, a signé les Accords de paix concernant l'Angola grâce à la médiation du Gouvernement portugais et à l'aide fournie par les Etats-Unis d'Amérique et l'ancienne Union soviétique. Les négociations ont duré environ huit mois. Le 31 mai 1991, en présence de deux membres prestiqueux du Conseil - les Etats-Unis d'Amérique et ce qui était alors l'Union soviétique -, du Secrétaire général et du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de son secrétaire général, le Président José Eduardo dos Santos et M. Savimbi ont signé, sous l'oeil optimiste de leur hôte, le Premier Ministre du Portugal, un accord destiné à faire taire les armes sur tout le territoire de l'Angola.

Tout au long des 16 années de querre menée par l'UNITA de M. Savimbi contre son propre peuple - querre caractérisée par la destruction aveugle de vies humaines et de biens -, plusieurs voix se sont élevées pour demander l'instauration d'une démocratie multipartite. Cette démocratie est aujourd'hui une réalité en Angola. Des 18 partis qui se sont présentés aux élections de septembre 1992, 12 ont obtenu des sièges au Parlement, y compris l'UNITA, qui, avec ses 70 sièges, constitue le principal parti d'opposition.

SP/12 - 7 -

M. de Moura (Angola)

Compte tenu de l'histoire et de la réalité angolaises, un gouvernement de réconsiliation et d'unité nationales a été inauguré le 4 décembre 1992; il est composé de membres issus de tous les partis représentés au Parlement, dont l'UNITA. Il faut noter que le parti ayant remporté les élections, le MPLA, aurait pu constituer le gouvernement à lui seul, comme c'est le cas dans de nombreux autres pays. Au moment où je vous parle, M. Savimbi n'a toujours pas autorisé un seul des autres membres de son parti à siéger au Parlement ou au sein du gouvernement de réconciliation et d'unité nationales.

Avec la signature des Accords de New York, mais plus spécialement des Accords de paix concernant l'Angola, il est devenu possible d'instaurer un Etat démocratique, un Etat fondé sur la primauté du droit doté d'un système à économie de marché. Durant un an et demi, nous avons connu une brève période de paix au cours de cette phase embryonnaire de notre démocratie. C'est ainsi qu'il a été possible d'organiser des élections dans le cadre du calendrier prévu. Près de 5 millions de personnes, sur une population totale de près de 10 millions, se sont inscrites afin de pouvoir voter, traduisant ainsi le désir de paix et de démocratie du peuple angolais. Mais notre pays continue d'être pratiquement en état de guerre par la faute de M. Savimbi, ce qui paralyse le plein fonctionnement de nos institutions démocratiques élues.

Bien que toutes les guerres, en fin de compte, soient toujours une tragédie, même lorsqu'elles se justifient par les objectifs qu'elles poursuivent, la guerre que M. Savimbi mène actuellement contre le peuple angolais et les institutions de l'Etat angolais, en plus d'être tragique, constitue avant tout un acte criminel parce qu'elle vise la destruction de cibles économiques et de l'infrastructure sociale. Cette querre est criminelle parce qu'elle détruit des vies humaines et qu'elle est motivée par l'égoïsme et la soif de pouvoir personnel. Elle est criminelle parce qu'elle traduit un mépris des lois établies du pays et qu'elle rejette les règles minimales d'interaction démocratique dans un Etat placé sous la primauté du droit.

Tout a commencé lorsque M. Savimbi a refusé d'admettre sa défaite lors des élections et de participer au deuxième tour des élections présidentielles pour ne pas subir une plus grande humiliation. Tout a commencé lorsqu'il a exhorté ses généraux, déjà intégrés dans les forces armées angolaises, de

M. de Moura (Angola)

retourner dans la brousse et de déclencher l'occupation militaire d'un certain nombre de villes et de municipalités, en violation flagrante des accords conclus et du serment militaire qu'ils avaient prêté. A la suite de quoi, des communautés sans défense, des représentants des autorités établies et des membres de partis autres que l'UNITA ont été massacrés dans tout le pays. Si, pour ceux d'entre nous en Angola qui connaissent M. Savimbi, une telle attitude négative n'est pas surprenante, une grande partie de la communauté internationale s'est demandé si les actes de destruction commis par M. Savimbi et l'aile radicale de l'UNITA qu'il dirige étaient bien réels.

Nous invitons les sceptiques à se rendre en Angola, où ils pourront voir par eux-mêmes les ponts, les écoles et les réservoirs d'eau qui ont été détruits et entendre les déclarations des dissidents de la faction militariste de M. Savimbi.

Pendant des années, M. Savimbi a trompé tout le monde en essayant de se faire passer pour le champion de la démocratie et le libérateur du peuple angolais. Mais quel est le libérateur qui massacrerait son propre peuple et détruirait ses biens? Quel est le libérateur qui détruirait le pays qu'il souhaite gouverner? Quel est le libérateur qui ne remplirait pas les promesses qu'il a faites à la communauté internationale? Quel est l'humaniste qui brûlerait des gens, tuerait sans raison des éléphants, volerait des diamants, détruirait des usines d'approvisionnement en eau et en électricité et toutes les infrastructures dont le peuple a besoin pour vivre?

Même si elle s'est fait attendre, nous remercions la communauté internationale de la position claire et sans équivoque qu'elle a prise récemment en condamnant les activités militaristes agressives des dirigeants radicaux de l'UNITA. Nombre des gouvernements ici représentés ont d'ores et déjà pris fermement et courageusement position, indiquant clairement quel est celui qui agit contrairement à la loi ou à l'ordre démocratique mis en place en Angola au lendemain des élections sanctionnées par le Conseil. aimerions toutefois que ces positions soient encore plus fermes et qu'elles soient appuyées par une résolution du Conseil condamnant la faction militaire agressive de l'UNITA. La participation, directe ou indirecte, du Zaïre et de l'Afrique du Sud dans les affaires intérieures de l'Angola doit également être condamnée. Nous aimerions que le Conseil de sécurité procède à une enquête internationale pour déterminer le rôle joué par ces pays. Nous voudrions également qu'une commission internationale des droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge envoient des représentants à Jamba, en Angola, afin de libérer les familles des nombreux dissidents de l'UNITA actuellement détenus en dehors de Jamba et de permettre la libre circulation des personnes retenues prisonnières dans cette partie du pays.

Dans toutes les nations démocratiques civilisées, ceux qui enfreignent la loi et commettent des crimes sont punis. Dans le monde moderne, il y a des pays ou des particuliers qui sont punis parce qu'ils ne respectent pas leurs engagements internationaux. C'est la raison pour laquelle nous aimerions que le Conseil de sécurité adopte une résolution et envisage de recourir à des mesures plus énergiques et plus efficaces pour aider le peuple angolais et son gouvernement élu à défendre l'ordre démocratique mis en place aux termes des

Accords de Bicesse, qui ont été entérinés par le Conseil de sécurité et sont actuellement compromis par M. Savimbi. Nous aimerions que tous ceux qui ont eu ou ont encore des contacts avec M. Savimbi le persuadent d'honorer les promesses qu'il a faites et de respecter la règle du jeu démocratique et les engagements pris aux termes des Accords de Bicesse. L'UNITA a participé à l'élaboration et à l'adoption du droit constitutionnel actuellement en vigueur dans notre pays. L'UNITA a également pris part à l'adoption des lois électorales et du droit des partis qui ont réglé les élections. Nous aimerions que l'UNITA devienne un véritable parti démocratique, une UNITA qui participe au processus de paix et au processus de reconstruction nationale.

Toujours pour ce qui est de l'ingérence étrangère dans les affaires de l'Angola, il est difficile de comprendre comment les représentants de pays confrontés à de graves problèmes internes et qui font l'objet de la condamnation internationale, tels que le gouvernement de la minorité blanche en Afrique du Sud, peuvent faire partie de ceux qui, hors de leurs frontières, veulent résoudre les problèmes de l'Angola.

Il y a en Angola un gouvernement élu au suffrage universel, ce qui n'est toujours pas le cas en Afrique du Sud. Par conséquent, de quel droit un représentant d'un gouvernement non démocratique peut-il intervenir dans les affaires intérieures de mon pays, et quelle expérience valable peut-il partager avec nous? Nous ne pouvons qu'en conclure que le véritable objectif est une ingérence déquisée ou une violation des Accords de New York, accords signés le 22 décembre 1988. Nous ne pouvons comprendre non plus qu'il y ait encore des pays, même en Afrique, qui voient dans le conflit angolais un conflit entre le MPLA et l'UNITA, alors que nous savons tous que des élections multipartites ont eu lieu dans mon pays et que plus de 1 000 observateurs étrangers y ont été conviés par les 18 partis qui ont participé aux élections, dont on a dit qu'elles étaient libres et honnêtes. Nous savons tous que le 17 novembre 1992 ont été mis en place en Angola un parlement national et un gouvernement à large représentation politique à la suite de la consultation populaire. Le nouveau gouvernement a commencé à fonctionner le 4 décembre 1992.

Ceux qui fournissent encore un appui logistique ou une aide quelconque à l'UNITA de M. Savimbi encouragent, volontairement ou non, l'arrogance et

M. de Moura (Angola)

l'intransigeance des soldats d'une armée illégale qui a officiellement cessé d'exister depuis avant les élections. Cette armée a pour seul objectif d'empêcher le fonctionnement d'un pays que nous voudrions voir uni et indivisible. Afin d'apporter la preuve des actes d'ingérence étrangère décrits dans les lettres que le Président de la République d'Angola a adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, un document contenant une liste des faits prouvant que les Gouvernements du Zaïre et de l'Afrique du Sud y sont impliqués sera mis à la disposition des membres du Conseil de sécurité pour examen.

Qu'il me soit néanmoins permis de mentionner quelques-uns de ces faits. Le 23 janvier 1993, sur la piste d'atterrissage de Runtu, à la frontière entre la Namibie et l'Angola, les autorités namibiennes ont saisi trois quadrimoteurs sud-africains Douglas DC-6. Ces trois avions faisaient partie d'un groupe de quatre du même type engagés dans des activités illégales, à savoir le ravitaillement des troupes de l'UNITA. Ils portaient les numéros d'immatriculation suivants : VC-NCC; N 44DG; V5 JJL; et ZS/KIY. Le 26 janvier, le Gouvernement namibien a publié une déclaration à propos de la saisie de ces avions.

Un document, portant la cote 092.SARM/PRE, en date du 2 mai 1992, signé par un colonel qui dit s'appeler Moliba Tewa Desana, chef adjoint du service de l'information de l'armée zaïroise, contient des informations sur la création de deux réseaux clandestins sous les noms de code de "Mulele" et d'"Hirondelles", chargés de commettre des actes de déstabilisation à l'intérieur du territoire angolais. D'après un rapport mis à la disposition du Gouvernement angolais, ces réseaux clandestins ont commencé à mener leurs activités à l'intérieur de l'Angola le 30 avril de l'an dernier. Deux groupes terroristes autonomes, composés de 12 éléments chacun, dirigés par Sumahili Kazi et par Shabani Musingize, font partie du réseau "Mulele". Le réseau "Hirondelles" comprend 10 membres de sexe féminin divisés en trois groupes indépendants, et dirigés par Fuma Mazili, Bea Pitone et Kumbe Eyenga. Ce réseau a pour objectif d'introduire en Angola 100 milliards de faux kwanzas, la monnaie angolaise, afin de déstabiliser notre pays sur le plan financier.

Le 23 janvier 1993, 120 soldats zaïrois et sud-africains ont été parachutés à partir d'hélicoptères Puma près d'Huambo. Trois Zaïrois ont été capturés et un Sud-Africain a été blessé. Ils se trouvent en Angola.

Le 22 janvier 1993, un avion Hercules C-130 a été abattu et s'est écrasé quelque part dans la région de Tchicala Tchiloango.

Des soldats de l'UNITA se trouvent dans des camps situés en divers endroits de la province de Shaba, dans la République du Zaïre. Deux de ces lieux sont Lukuni, à 12 kilomètres de Lubumbashi, et Briqueville/Kolwézi, où se trouvent des contingents de l'UNITA intégrés dans la 14e Brigade des forces armées zaïroises. Je ne vais pas donner ici tous les détails à cet égard afin de ne pas trop m'attarder sur cette question. Ces informations sont à la disposition des membres du Conseil s'ils souhaitent les examiner.

Nous saisissons donc cette occasion pour dénoncer et condamner ici, devant le Conseil, cette tentative de diviser l'Angola en deux ou trois parties, comme l'avait proposé M. Savimbi. Les troupes illégales de M. Savimbi ne sont même pas en mesure d'assurer une gestion minimale des affaires publiques dans les zones qu'elles occupent. Dans ces zones, elles ne font que tuer, piller, saccager et détruire des cibles civiles.

Il n'est donc plus possible de tolérer cette situation. Afin d'éviter d'être totalement discrédités, le Parlement et le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationales ont dû appuyer ceux qui les avaient

installés dans leurs fonctions, qui leur avaient fait confiance et leur avaient confié leur destin. En refusant d'assumer nos responsabilités en tant que gouvernement, nous n'aurions fait qu'ouvrir la voie au désordre et au chaos. Les forces du Gouvernement angolais défendent, comme cela est le cas dans tout autre pays du monde, l'intégrité et la souveraineté de leur Etat. Ces forces rétablissent l'ordre et la légalité là où l'UNITA de M. Savimbi les avaient violés.

Malgré tout cela, le Gouvernement angolais n'a pas fermé la porte au dialogue. Par conséquent, si M. Savimbi souhaite réellement mettre fin à la guerre qu'il a recommencée et qu'il prétend à nouveau diriger en déclarant qu'il allait reprendre son uniforme militaire, il doit respecter scrupuleusement les termes des accords signés au Portugal, annoncer une date de réinstauration du cessez-le-feu inconditionnel qu'il a violé, accepter de désarmer, réunir dans des camps et démobiliser ses troupes sous la supervision de l'UNAVEM II et, enfin, présenter l'UNITA en tant que parti politique de droit et de fait et consentir à ce que lui-même et son parti assument les fonctions qui leur reviennent au Parlement et au gouvernement.

Pour le Gouvernement angolais, une solution militaire ou la destruction de l'UNITA en tant que parti ne présentent aucun intérêt. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative d'organiser la réunion qui a lieu en ce moment à Addis-Abeba sous les auspices des Nations Unies. Nous souhaitons sincèrement que cette guerre se termine, et nous voulons qu'elle cède la place à la démocratie, à la réconciliation de tous les Angolais, et à la reconstruction d'un pays où tout un chacun pourra trouver le bonheur.

J'espère sincèrement que l'exemple de l'Angola, tant pour ce qui est de ses aspects positifs que de ses aspects négatifs, puisse avoir un effet favorable sur les efforts en direction de la démocratie et de la paix que mênent, partout dans le monde, les Nations Unies, pour que la tolérance, le respect de la démocratie et le développement économique et social des peuples puissent enfin devenir réalité sans aucune controverse injustifiée.

Enfin, j'envisage avec optimisme et espoir que l'examen concernant l'avenir de l'UNAVEM II par le Conseil se limitera à l'option a), telle qu'énoncée dans le rapport du Secrétaire général (S/25140 et Add.1) car, en faisant ce choix, le Conseil traitera avec équité et justice un Etat Membre pleinement reconnu par notre organisation. Le peuple angolais et son gouvernement élu ont besoin de l'appui et de la compréhension de la communauté internationale. L'actuel Gouvernement angolais mérite l'appui du Conseil et sa justice, et ne saurait être traité sur un pied d'égalité avec une partie militaire armée. Le Gouvernement angolais est un gouvernement légitime, qui résulte d'élections démocratiques approuvées par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est le garant de la paix et ne peut renoncer à ses responsabilités. Là où la paix est menacée, le Conseil doit agir. Et c'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil de permettre à l'UNAVEM de rester en Angola et de collaborer avec les institutions légales en place dans la perspective de la réalisation de progrès dans les pourparlers en cours à Addis-Abeba.

Mon gouvernement et, en particulier, le Président José Eduardo dos Santos sont extrêmement reconnaissants au Conseil de sécurité des efforts qu'il déploie, dans l'exercice de ses responsabilités, pour garantir la paix et la sécurité dans le monde entier et de sa contribution au rétablissement de la paix en Angola dans le cadre du strict respect des Accords de Bicesse. Préparons-nous donc à mettre en oeuvre avec succès les Accords de paix en Angola, dans l'intérêt du prestige des Nations Unies.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, des paroles aimables de bienvenue que vous avez adressées au Brésil, ainsi qu'aux autres nouveaux membres du Conseil de sécurité lors d'une réunion antérieure. Nous sommes aussi très heureux de vous exprimer notre reconnaissance pour la manière excellente dont vous vous acquittez de vos tâches importantes au poste de Président du Conseil.

La situation en Angola préoccupe beaucoup le Brésil. Le Gouvernement brésilien suit avec inquiétude la détérioration de la situation en Angola au cours des quatre derniers mois ou presque. Les incidents qui ont eu lieu pendant cette période ont créé une situation extrêmement complexe et délicate, source de graves dangers à la fois pour l'Angola et pour la paix et la sécurité internationales.

La déclaration que vient de faire le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, a assombri le tableau déjà très inquiétant présenté dans le rapport du Secrétaire général, qui décrit de façon éloquente les circonstances qui requièrent notre plus grande attention ainsi qu'une action vigoureuse de la part du Conseil de sécurité.

Par l'intermédiaire de M. Venâncio de Moura, je voudrais remercier le Gouvernement angolais des efforts qu'il a déployés pour œuvrer avec l'Organisation des Nations Unies, et avec le Conseil de sécurité en particulier, afin d'assurer la reprise du processus de paix et le raffermissement de la démocratie en Angola, un pays de l'Atlantique Sud auquel le Brésil est lié historiquement par des rapports étroits d'amitié, de bonne entente et de coopération fructueuse.

Le Brésil s'est toujours déclaré en faveur d'une solution démocratique pour régler les problèmes de l'Angola, et a toujours accordé son appui aux efforts déployés à cette fin.

Il est en effet regrettable que le peuple angolais, qui souffre depuis longtemps, doive encore faire face aux épreuves générées par le conflit qui se prolonge et à la destruction de son paya, alors que le contexte des relations internationales, qui auparavant avait une incidence si négative sur la situation en Angola, est supposé être devenu plus propice au règlement des conflits.

M. Sardenberg (Brésil)

Il faut ne pas perdre de temps et tout faire pour assurer l'établissement des conditions appropriées qui permettraient au Gouvernement et au peuple angolais de dépasser la tragédie de la guerre et de s'engager fermement sur la voie de la réalisation de tout leur potentiel dans le cadre des institutions démocratiques. Il y a peu d'endroits où l'expression "dividende de la paix" a un soms plus tangible qu'en Angola.

La situation humanitaire dans le pays est une cause de grave préoccupation. Dans de nombreuses régions, comme l'indique le Secrétaire général, la situation est devenue catastrophique. Des incidents récents ont donné lieu à plusieurs reprises à des attaques et à des harcèlements inacceptables à l'encontre du personnel de l'Organisation des Nations Unies et de ressortissants étrangers, et ont causé des dégâts matériels à des entreprises locales et étrangères.

Il est particulièrement regrettable qu'un processus de paix, qui est exemplaire dans la mesure où il se fonde sur un engagement qui prévoit la tenue d'élections démocratiques ouvertes à tous les partis, échoue à cause du recours à la force, au mépris flagrant de la volonté librement exprimée du peuple angolais.

Des rapports indiquant une éventuelle ingérence de forces extérieures nous préoccupent très sérieusement. Pour que le processus de paix puisse aboutir, il est absolument essentiel qu'à chaque étape, non seulement tous les Etats s'abstiennent de tout acte qui pourrait faire obstacle à la paix, mais aussi que chaque Etat veille à ce qu'aucune activité d'ingérence n'émane de son territoire, sous quelque forme que ce soit.

L'interruption du processus de paix qui a résulté de la violation des Accords de paix, en particulier le rejet par l'UNITA des résultats des élections qui avaient été certifiées par l'Organisation des Nations Unies comme ayant été en général libres et justes, a déjà fait de nombreuses victimes, y compris des victimes civiles, et a causé des dommages importants à l'économie de l'Angola. Corre il est dit dans le projet de résolution dont nous sormes saisis aujourd'hui, le Conseil ne peut que condamner fermement des violations des Accords de paix. En particulier, le cessez-le-feu doit être instauré de toute urgence dans tout le pays.

- 23 -

Les opérations militaires menées récemment par l'UNITA dans la ville de Soyo ont suscité de nouvelles préoccupations, car elles comprenaient le lancement d'attaques contre des installations pétrolières qui peuvent être particulièrement nuisibles à l'économie et avoir des effets négatifs considérables sur l'environnement de la région de l'Atlantique Sud.

Le Conseil de sécurité a déjà pris un certain nombre de décisions importantes en ce qui concerne la situation en Angola afin de remettre le processus de paix sur la bonne voie sur la base du respect des Accords de paix. Il est essentiel, à ce stade, que l'Organisation des Nations Unies continue d'oeuvrer dans ce sens. Les Accords de paix sont la pierre angulaire de toute la structure de paix en Angola. Ils doivent être sauvegardés et mis en application sans exception.

Le Conseil a fermement condamné la reprise des hostilités en Angola, et a exigé la cessation de ces hostilités. Il a indiqué clairement que les résultats du recours à la force ne seront pas acceptés.

Le Conseil a demandé aux parties aux Accords de paix de respecter tous les engagements pris en vertu de ces accords. En outre, le Conseil a prié instamment le Gouvernement et l'UNITA d'entamer un dialogue afin de permettre la tenue du deuxième tour des élections présidentielles, et il a précisé qu'il tiendrait pour responsable toute partie qui refuse de prendre part à ce dialogue.

Ma délégation se félicite des informations récentes en provenance d'Addis-Abeba qui sembleraient indiquer qu'un dialogue significatif a été renoué et que le cessez-le-feu sera bientôt réinstauré. Il est essentiel que ce premier pas soit suivi de toute urgence par d'autres mesures significatives.

En outre, le Conseil a commencé d'examiner toutes les mesures appropriées au titre de la Charte des Nations Unies pour garantir la mise en œuvre des Accords de paix.

Il convient donc, dans les circonstances présentes, de réaffirmer ces déclarations précédentes qui gardent toute leur validité.

Il est essentiel que le Conseil puisse, une fois de plus, prendre une position claire et envoyer un message percutant, sans ambiguïté. En particulier, le renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), comme l'a demandé le Gouvernement angolais, est un élément important à cette fin.

M Sardenberg (Brésil)

Le Brésil est favorable à une présence forte et à une participation influente de l'Organisation des Nations Unies pour appuyer le processus de paix et la démocratie en Angola. A notre avis, cette participation doit se traduire par le maincien d'une présence importante sur le terrain.

Des événements récents, comme ceux qui ont amené à demander la convocation de cette séance du Conseil, ont souligné l'importance d'une forte présence de l'ONU en Angola. L'UNAVEM II doit être dotée des ressources humaines et matérielles nécessaires pour tenir compte des dimensions géographiques du pays et de ses problèmes politiques complexes.

M. Sardenberg (Brésil)

La sécurité du personnel de l'UNAVEM II est un sujet de grave préoccupation pour le Brésil. Les observateurs militaires et les observateurs de police brésiliens sont au nombre de ceux qui pâtissent des conditions très difficiles qui règnent sur le terrain. En novembre dernier, à notre grand regret, l'un de nos observateurs de police, le sergent Adilson Barbosa da Costa, a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions au sein de l'UNAVEM II. Il est temps que le Conseil prenne fermement position au sujet de la question de la sécurité du personnel de l'UNAVEM II et, en tant que membre du Conseil, le Brésil prendra toutes les mesures requises pour s'attaquer efficacement à ce très grave problème.

Tout en laissant à l'UNAVEM II la possibilité de procéder aux ajustements de déploiement qui pourraient s'avérer nécessaires pour des raisons de sécurité, le projet de résolution dont nous sommes saisis prévoit que le personnel et le matériel des Nations Unies seront prêts à être pleinement opérationnels en vertu du mandat qui leur a été confié, dès que les circonstances le permettront. A notre avis, cette capacité de se tenir prêts est d'une importance fondamentale si l'on veut que la Représentante spéciale du Secrétaire général dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche et que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de continuer de jouer le rôle crucial qui est le sien à l'appui du processus de paix.

Nous sommes convaincus que ce que l'Organisation des Nations Unies accomplit ou n'accomplit pas en Angola sera incontestablement interprété par le peuple de ce pays - ainsi que par les peuples d'autres pays, en Afrique australe et ailleurs, y compris dans les pays dont la situation est ou pourrait être examinée de plus près par le Conseil - comme une preuve de sa volonté de défendre les valeurs démocratiques et de sa détermination à promouvoir les principes selon lesquels on doit régler les conflits de façon pacifique et ne jamais récompenser le recours à la force. Le Brézil continuera d'oeuvrer sur la base de ces valeurs et de ces principes.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

MLA/19 - 31 -

La séance, suspendue à 13 h 5, est reprise à 15 h 50.

M. JESUS ((ap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes félicitations pour la manière dynamique et efficace dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois. Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Charekhan, de l'Inde, qui a dirigé avec succès les débats du Conseil le mois dernier.

Mon pays suit les événements récents en Angola avec préoccupation. La flambée de violence ouvre, une fois encore, les perspectives d'un conflit prolongé qui pourrait ruiner le pays, augmenter les souffrances du peuple angolais et qui, en fin de compte, ne profitera à personne.

Nous persons qu'il n'y a pas d'autre solution que la paix et le dialogue en Angola. Dans ce contexte, nous sommes heureux d'apprendre que les pourparlers d'Addis-Abeba ont progressé. Nous invitons les parties intéressées à poursuivre le dialogue dans l'intérêt de la nation.

Le processus de paix doit continuer. Le monde entier et ce conseil également appuient le processus de paix en Angola et souscrivent à la pleine application des Accords de Bicesse. Nous pensons que ces accords sont la structure d'une solution pacifique durable au conflit angolais. Il faut remédier immédiatement à l'interruption de ce processus et relancer la pleine application des Accords de Bicesse, de façon à créer des conditions favorables à la tenue des élections présidentielles. Nous notons avec satisfaction que des mesures ont été prises pour former un gouvernement d'unité nationale. Nous nous félicitons de ces mesures que nous encourageons car nous sommes convaincus qu'elles militent en faveur de l'harmonis et de la stabilité nationales dans le pays.

Ma délégation a suivi avec préoccupation les rapports récents faisant état d'ingérence militaire ou paramilitaire dans le conflit en Angola, de la part de forces extérieures. Toute ingérence militaire étrangère doit cesser immédiatement car elle ne fait qu'aggraver encore la situation et elle fait reculer le processus de paix. Tous ceux qui, directement ou indirectement, contribuent ou consentent à l'ingérence militaire ou paramilitaire dans le conflit angolais, ou encore la tolèrent, devraient être incités par ce

conseil à cesser leurs activités. Les Angolais ont besoin d'être encouragés à poursuivre le dialogue et il ne faut surtout pas alimenter le conflit pour prolonger la guerre.

Nous pensons que l'UNAVEM II a joué un rôle important dans la prévention d'une détérioration majeure de la situation en Angole. L'UNAVEM II continue d'avoir un rôle important à jouer dans le processus de paix en Angola. Nous sommes d'avis que, quelle que soit la déception profonde que nous pouvons ressentir devant l'absence de progrès, les Nations Unies devraient continuer à aider les Angolais à réaliser une paix durable, en ce moment crucial de leur histoire. Dans ce contexte, nous espérons voir une UNAVEM renforcée, aussitôt que la situation le justifiera. Nous rendons hommage à la Représentante spéciale du Secrétaire général, MILE Anstee, pour les efforts qu'elle a déployés et la détermination dont elle a fait preuve. Son dévouement et son courage, de même que la contribution inestimable de son personnel, ont fait de l'UNAVEM une présence indispensable des Nations Unies days le processus de paix en Angola. L'environnement extrêmement difficile dans lequel ils opèrent, depuis un certain temps, rend leur contribution d'autant plus méritoire.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir auparavant souhaité la
bienvenue à la Nouvelle-Zélande, en tant que nouveau membre du Conseil. Nous
sommes heureux de prendre place à cette table, sous votre présidence avisée,
et nous vous rendons hommage.

La Nouvelle-Zélande déplore la reprise des hostilités en Angola. La perte tragique de vies qui en découle est inutile et inacceptable. Par conséquent, nous nous associons aux autres membres du Conseil et au reste de la communauté internationale pour appeler instamment les parties intéressées à respecter immédiatement le cessez-le-feu et poursuivre d'un dialogue politique pacifique.

Des élections démocratiques se sont déroulées en Angola, en septembre 1992. Ces élections ont été déclarées libres et équitables par un représentant de notre organisation. Il est inacceptable que l'UNITA rejette

M. O'Brien (Nouvelle Zélande)

les résultats de ces élections. La Nouvelle-Zélande pense qu'il est essentiel pour le rétablissement de la paix et la poursuite de progrès politiques en Angola que l'UNITA respecte les résultats des élections et participe positivement aux institutions créées par suite des élections.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi indique clairement que bien que la situation lamentable en Angola rende nécessaire un redéploiement des forces des Nations Unies - UNAVEM II - à Luanda, et le cas échéant, dans un nombre limité d'autres centres provinciaux, il s'agit là d'un ajustement temporaire qui ne saurait en aucune manière être interprété comme une réduction de l'engagement de l'ONU envers l'Angola. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande a déjà indiqué au Secrétaire général qu'elle est disposée à prendre de nouveaux engagements envers l'UNAVEM II, au moment du renouvellement de son mandat. La Nouvelle-Zélande appuie donc pleinement les efforts de notre organisation en vue d'une application rapide et complète des Accords de Bicesse.

La Nouvelle-Zélande va voter pour ce projet de résolution. Nous sommes convaincus qu'il lance un message clair aux protagonistes ; il faut que les combats cessent immédiatement. Et ce qui est tout aussi important, le projet de résolution réaffirme à l'immense majorité des Angolais qui aspirent désespérément à la paix dans leur pays que le reste du monde est prêt à les aider dans le processus qui mène vers la paix.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de ses paroles aimables à mon endroit.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'emblée, au nom de ma délégation, de me joindre à ceux qui vous ont félicité de votre accession à la présidence pour ce mois. Votre sens du commandement et votre fermeté face à de fortes pressions ont été manifestes durant votre mandat.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gharekhan, de l'Inde, à qui nous souhaitons plein succès dans sa nouvelle entreprise.

M. Olhave (Djibouti)

C'est le 31 mai 1991, à Lisbonne, que le Gouvernement angolais et les dirigeants de l'UNITA ont signé un accord de paix historique pour mettre fin à 16 années de guerre civile horrible et destructrice. Si l'on y ajoute les 14 années de guérilla contre la domination portugaise, le pacte, en fait, mettait fin à 30 années d'effusions de sang qui ont tué et mutilé des centaines de milliers de gens et ruiné l'économie d'un pays pourtant potentiellement riche.

M. Olhaye (Djibouti)

Cette fin heureuse de l'histoire sordide d'une des plus longues guerres en Afrique et l'une des plus longues rivalités Est-Ouest sur le continent a toutefois été accueillie avec un mélange de joie et de scepticisme en raison des conséquences brutales de la guerre, en général, et de l'amertume et de la méfiance mutuelle des parties, en particulier. Tous ceux qui ont participé à ces négociations longues et complexes n'ont jamais sous-estimé la précarité du cessez-le-feu et l'imposante tâche consistant à mener à bien la période de transition vers un régime démocratique.

De là découle la constitution de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), qui est l'expression de l'engagement total de la communauté internationale envers le processus de paix en Angola. Cette mission, sous la direction compétente de Margaret Anstee, a joué un rôle clef pour assurer l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil, dans le cadre des possibilités existantes et compte tenu des contraintes inhérentes et inévitables qu'imposent le peu de temps imparti ainsi qu'une autorité et des ressources inadéquates.

La séance que tient le Conseil aujourd'hui est donc considérée comme particulièrement cruciale pour l'examen du rapport détaillé et opportun sur l'Angola que nous a présenté le Secrétaire général. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir établi ce rapport. Nous partageons pleinement les préoccupations légitimes exprimées par le Secrétaire général à l'égard des combats intensifs et toujours croissants qui font maintenant rage dans toutes les parties de l'Angola, par suite du rejet des résultats des élections, tenues en septembre dernier, par l'UNITA, qui a ensuite déclenché les combats. Comme l'a dit un témoin oculaire : "La situation n'a jamais été aussi grave, même au plus fort de la guerre froide."

La situation s'est encore aggravée du fait des assassinats politiques sans précédent, qui sont commis et qui ne peuvent que prolonger davantage le supplice qu'endure l'Angola. Soyons francs : il s'agit d'une guerre qu'aucune des parties ne peut gagner de cette façon et qui ne peut qu'être longue et coûteuse, à moins que les deux parties n'entendent l'appel de la communauté internationale les invitant à cesser immédiatement les combats. A cet égard, nous nourrissons l'espoir que les délégations présentes à Addis-Abeba afin de négocier un cadre pour l'arrêt des hostilités verront leurs efforts aboutir pour permettre au pays de sortir de sa situation tragique actuelle.

M. Olhaye (Djibouti)

Nous sommes profondément préoccupés par la présence de forces étrangères en Angola, au mépris total de l'inviolabilité des frontières, de l'intégrité nationale et de la souveraineté de l'Angola. L'ingérence présumée ne peut que perpétuer la misère et la déstabilisation d'une nation qui a déjà eu plus que sa part de malheurs. Nous avisons fermement ceux qui seraient aisément tentés de s'impliquer dans la guerre civile angolaise qu'il n'y a pas de solution de rechange aux relations de bon voisinage. Nous observons avec la plus grave des préoccupations les attaques constantes menées par l'UNITA pour atteindre les éléments économiques cruciaux du pays. Tout dommage infligé à des infrastructures si vitales ne peut être considéré que comme un sabotage délibéré et non justifié, qui doit être sanctionné par la loi.

Comme nous le savons tous maintenant, le pays sombre progressivement dans l'anarchie et la violence, ce qui rappelle la tragédie et la destruction irréparables en Somalie, qui marquera certainement à jamais l'humanité. Nous sommes sincèrement convaincus que la communauté internationale a été témoin en Somalie d'un événement qui ne peut être complètement exclu en Angola. Nous ne pouvons vraiment pas nous permettre de donner l'impression d'oublier ou d'abandonner l'Angola dans la situation tragique qui est la sienne actuellement. Par ailleurs, nous nous réjouissons de la bonne volonté et du sérieux manifestés par le Conseil au cours des négociations sur le projet de résolution que nous allons bientôt adopter, et nous avons tout lieu de croire que le Secrétaire général, à la lumière des pourparlers qui se déroulent actuellement à Addis-Abeba, non seulement saisira cette occasion pour exercer de fortes pressions afin d'obtenir une cessation rapide des hostilités, mais envisagera également, en temps opportun, la possibilité de transformer le mandat actuel de la Mission en mission de maintien de la paix, étant donné la méfiance endémique qui pourrait persister même si des accords étaient signés.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. VCRONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La Fédération de Russie aimerait d'abord souhaiter la bienvenue, à l'occasion de cette séance du Conseil de sécurité, au Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. de Moura. Sa participation favorisera certainement la réalisation de progrès sur la voie de la définition d'un règlement politique à la crise angolaise.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

La délégation russe est profondément préoccupée par les hostilités massives qui ont éclaté en Angola, qui ont déjà fait de nombreuses victimes et mis en péril les efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre un règlement politique dans le pays. Nous savons qu'il faut chercher la cause fondamentale de cette situation dans l'incapacité des dirigeants de l'UNITA d'admettre les résultats des élections générales tenues en septembre 1992 sous la supervision de l'ONU, dans son refus de participer au processus politique normal et dans sa relance des hostilités, qui visait clairement la prise du pouvoir par la force. Ces actions de l'UNITA et sa politique de division du pays méritent une condamnation vigoureuse. Le Conseil de sécurité doit réaffirmer son attachement ferme au maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Angola.

La délégation russe est d'accord avec la proposition du Secrétaire général visant à concentrer le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) à Luanda, puisqu'il serait ainsi possible de garantir sa sécurité, compte tenu de la poursuite des hostilités dans le pays. Mais nous estimons qu'une présence nombreuse de l'ONU dans le pays pourrait, en stabilisant la situation, susciter une reprise rapide des activités de l'UNAVEM II pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions en vertu des Accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La délégation russe estime que le Conseil de sécurité doit appeler toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et, après avoir renoué un dialogue constructif, à accepter un calendrier précis prévoyant la pleine mise en oeuvre des dispositions des Accords de paix, notamment en ce qui concerne le cantonnement des troupes, la collecte des armes, la démobilisation, la constitution de forces armées nationales unifiées et le rétablissement effectif de l'autorité centrale dans tout le pays.

L'UNITA doit donner à la communauté internationale des preuves convaincantes de sa volonté de reprendre le dialogue afin de parvenir à un accord rapide sur un calendrier précis de mise en oeuvre des dispositions des Accords de paix. Nous espérons que la rencontre qui s'est amorcée à Addis-Abeba aux niveaux militaire et politique sous l'égide de l'ONU favorisera la conclusion d'ententes entre les parties au sujet du plein respect des Accords de Lisbonne.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Il est extrêmement important que tous les Etats cessent immédiatement toute ingérence militaire ou paramilitaire à l'appui des hostilités en Angola et respectent scrupuleusement les dispositions des Accords de paix relatives à la cessation des livraisons de matériel meurtrier aux parties en conflit. Il est très clair que l'instauration d'un climat de coopération et de confiance mutuelle entre la République d'Angola et les Etats voisins serait propice au succès du processus de paix.

La Russie, qui est l'un des trois pays observateurs des Accords de paix en Angola, a fourni tout au long du processus de règlement et continue de fournir tout l'appui possible aux efforts du Secrétaire général et de sa Représentante spéciale pour permettre une reprise de ce processus et la mise en œuvre effective du mandat de la Mission des Nations Unies en Angola. La Russie est disposée à continuer d'apporter un soutien actif aux efforts déployés par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité en vue de favoriser une normalisation rapide de la situation en Angola et le développement démocratique pacifique de ce pays.

Nous voterons pour le projet de résolution.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois): Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Grâce à vos qualités remarquables et à votre vaste expérience de diplomate, vous avez dirigé avec succès les travaux du Conseil pendant ce mois. Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur. M. Gharekhan, Ambassadeur de l'Inde, dont le grand talent nous a profondément impressionnés.

Au nom de la délégation chinoise, je voudrais saluer le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, et le remercier de l'exposé qu'il a fait au Conseil sur l'évolution récente de la situation en Angola.

Le Secrétaire général et la communauté internationale ont fait d'énormes efforts pour qu'il soit mis rapidement fin au conflit en Angola et pour que s'instaurent la paix et la réconciliation nationale dans ce pays. C'est ainsi que l'on a beaucoup progressé sur la voie d'une solution politique de la question angolaise. Toutefois, la détérioration récente et rapide de la situation et la reprise des affrontements en Angola font obstacle au processus de paix, entraînent de lourdes pertes parmi la population civile et d'importants dommages, compliquent énormément la tâche de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et mettent sérieusement en danger la sécurité du personnel des Nations Unies. La délégation chinoise est profondément préoccupée par cette évolution de la situation.

A l'heure actuelle, la situation en Angola est complexe et le processus de paix traverse une phase critique. Selon nous, la tâche urgente de la communauté internationale et de l'ONU consiste à tout faire pour empêcher une escalade du conflit, une extension de la guerre et une nouvelle détérioration de la situation, et pour assurer la paix et la stabilité dans la région. Nous appuyons par conséquent la position de principe du Gouvernement angolais selon laquelle aucune force extérieure ne doit prendre part au conflit en Angola. Nous demandons à tous les pays de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de s'abstenir de prendre la moindre mesure susceptible d'accroître les tensions et de compliquer la situation en Angola.

Dans l'intervalle, nous soutenons que la question de l'Angola doit être réglée en dernière analyse par le peuple angolais lui-même. La médiation et les autres types d'efforts de la communauté internationale devraient contribuer à créer les conditions propices à la réalisation de cet objectif. Nous demandons aux deux parties au conflit de respecter pleinement les engagements qu'ils ont pris aux termes des Accords de paix, en cessant toutes les hostilités et en recherchant des solutions par le dialogue et la négociation, afin que le processus de paix si laborieusement mis en train puisse aller de l'avant et conduire à la paix. Nous demandons aussi aux deux parties au conflit de prendre toutes les mesures nécessaires pour coopérer avec l'UNAVEM II et pour garantir la sécurité du personnel des Nations Unies.

Encore que le processus de paix en Angola ait connu des revers passagers, l'ONU et la communauté internationale ne devraient pas renoncer à trouver une solution politique à la question angolaise. La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures immédiates pour appuyer le Secrétaire général et sa Représentante spéciale dans la poursuite de leurs efforts positifs pour dissiper la haine entre les deux parties et pour amener celles-ci au dialogue grâce à leurs bons offices.

Nous souhaitons donc que l'UNAVEM II reste stationnée en Angola pour aider à la prompte reprise du processus de mise en oeuvre des Accords de paix. Cela étant, la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois, depuis que nous avons été élus membre de cet organe, que ma délégation prend la parole au cours d'une séance officielle du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de vous remercier des chaleureuses paroles de bienvenue que vous avez adressées au Pakistan à la dernière séance officielle du Conseil de sécurité. Ma délégation admire la sagesse et le dévouement avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant ces journées mouvementées et difficiles. Votre habileté diplomatique hors pair a été extrêmement précieuse au bon déroulement des travaux du Conseil.

L'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité, sont de plus en plus souvent appelés à répondre à des situations qui constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales ou internationales. Non seulement nous sommes appelés à nous occuper de différends anciens, mais nous devons aussi relever des défis nouveaux et sans précédent, qui se posent à nous de façon imprévue, même si nous vivons maintenant dans un environnement international différent essentiellement caractérisé par la coopération et un regain de confiance dans les Nations Unies.

Je saisis cette occasion pour assurer le Conseil de sécurité que le Pakistan, en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, et de membre du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, s'emploiera avec les autres membres à promouvoir la cause de paix, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, que nous sommes tous engagés à appliquer. Nous souscrivons totalement à l'idée que le potentiel des Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix doit être développé au maximum et mis à profit dans l'intérêt bien compris de toute l'humanité.

La situation en Angola préoccupe tout particulièrement le Pakistan. Nous avions tellement attendu la paix que nous nous sommes réjouis lorsque les "Acordos de Paz para Angola" ont été signés en mai 1991. En septembre 1992, lorsque le peuple angolais s'est rendu aux urnes, nous pensions que la paix qui lui avait jusqu'alors échappé était enfin à sa portée. Nous espérions que les résultats des élections, reconnues libres et régulières par la Réprésentante du Secrétaire général, auraient inauguré une ère de coopération et d'harmonie en Angola. Malheureusement, les résultats des élections n'ont pas été acceptés par l'UNITA, qui a choisi d'attaquer et d'occuper par la force certaines villes et municipalités provinciales, mettant ainsi en danger le fragile processus de paix.

La réunion de haut niveau qui a eu lieu le 26 novembre 1992 entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA ainsi que la publication d'une Déclaration conjointe réaffirmant l'adhésion des deux parties aux Accords de paix étaient très encourageantes. Le dialogue a malheureusement été de brève durée.

M. Marker (Pakistan)

La reprise des combats entre le Gouvernement et l'UNITA a sérieusement limité la pertinence et le rôle de médiation de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et a menacé la vie de son personnel. Il est tragique qu'un observateur de police - un officier de police brésilien - ait trouvé la mort dans l'exercice de ses fonctions. Nous exprimons nos sincères condoléances à la famille du disparu et à ses compagnons.

L'UNAVEM II a malheureusement été contrainte de se retirer de plus de 45 emplacements et les pertes en matériel sont estimées à la somme effarante de 5.2 millions de dollars.

Nous nous félicitons de la rencontre entre le Gouvernement et l'UNITA, hier, à Addis-Abeba, sous les auspices des Nations Unies, pour parler du cessez-le-feu et d'autres questions politiques. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par les dernières informations selon lesquelles les combats se seraient intensifiés. Nous demandons à toutes les parties de renoncer à la violence, de résoudre leurs différends par le dialogue et de permettre au processus de paix de se poursuivre sans entrave.

Ma délégation appuie le renouvellement du mandat de l'UNAVEM II car nous sommes convaincus que l'ONU a un rôle déterminant à jouer dans le rapprochement des deux parties, afin de les aider à trouver un accord, et dans le processus de mise en œuvre des accords de paix. Nous espérons que les conditions voulues seront créées en Angola pour permettre à l'UNAVEM II de s'acquitter de ses responsabilités et de remplir pleinement son mandat.

L'Angola souffre depuis trop longtemps. Il est temps que le Gouvernement et le peuple de ce pays se voient offrir une chance de se consacrer à la consolidation de la nation et à la reconstruction du pays. Les Nations Unies ont un très grand rôle à jouer à cet égard, et elles ne doivent pas se dérober à cette responsabilité.

M. Marker (Pakistan)

Le Pakistan appuie les efforts louables que font le Secrétaire général et sa Représentante spéciale, Mlle Margaret Anstee. Nous rendons hommage au Secrétaire géné. al pour son excellent rapport réaliste et édifiant sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Nous saluons également les membres de la Mission, qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Nous espérons qu'avec l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis, le processus de paix en Angola sera fermement engagé sur la bonne voie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PERKINS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous remercier de votre leadership, et exprimer également sa reconnaissance à l'Ambassadeur Gharekhan pour la facon dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de décembre.

Les Ftats-Unis condamnent vigoureusement le retour à la violence en Angola. Le recours à la force a en effet sapé les réussites historiques du peuple angolais lors des élections de l'année dernière et prolongé la violente agonie de l'Angola et de ses citoyens. Le Gouvernement et l'UNITA ont, plus que jamais, la responsabilité de choisir soit de rechercher une solution pacifique, soit d'infliger au peuple angolais la poursuite de la guerre.

Nous sommes encouragés par les discussions qui ont lieu à Addis-Abeba entre des représentants de l'UNITA et du Gouvernement, et nous exhortons les deux parties à établir un dialogue régulier. La Représentante spéciale, M11e Anstee, mérite des éloges particuliers pour les efforts inlassables qu'elle déploie pour amener les parties à faire cet important pas vers la réconciliation nationale.

Les Etats-Unis continueront d'appuyer le rôle essentiel que joue la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) en sa qualité d'arbitre mutuellement respecté et impartial en Angola. Mile Anstee et les membres de l'UNAVEM II s'acquittent admirablement de ce rôle, souvent dans des conditions difficiles et hostiles. Malheureusement, la détérioration de la sécurité empêche de plus en plus l'UNAVEM II de se déplacer dans les régions éloignées et de les surveiller.

M. Perkins (Etats-Unis)

Les Etats-Unis appuient fermement le projet de résolution dont le Conseil est saisi et estiment que ce texte reflète exactement la situation en Angola, définit clairement les mesures que doivent prendre les parties au conflit et donne aux Nations Unies l'autorité et la souplesse nécessaires pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités. Il est particulièrement approprié que le Secrétaire général adapte l'ampleur et la portée des opérations de l'UNAVEM II aux conditions politiques et de sécurité existantes.

En appuyant ce projet de résolution, nous signalons cependant que le Secrétaire général, l'UNAVEM II et les nations concernées ne sauraient imposer la paix là où il n'y a pas de volonté de paix. Une paix durable ne sera possible que lorsque tous les Angolais, notamment les dirigeants responsables des parties aux Accords de Bicesse, rejetteront la poursuite du pouvoir par la violence.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. LADSOUS (France): Monsieur le Président, je m'en voudrais de commencer sans vous exprimer les compliments de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois de janvier et étendre ces compliments à l'Ambassadeur Gharekhan, qui a présidé nos travaux au mois de décembre.

C'est avec une inquiétude grandissante que le Gouvernement français a suivi l'évolution de la situation en Angola au cours des derniers mois. Alors que ce pays s'était engagé, avec le concours des Nations Unies, sur la voie de la réconciliation nationale et de l'établissement de la démocratie, tous les acquis du processus de paix paraissent aujourd'hui remis en question par la reprise des hostilités. Les affrontements armés, qui se sont progressivement étendus à de nombreuses régions, viennent encore aggraver les pertes humaines et matérielles qui résultaient de tant d'années de guerre, et compromettent le redressement de l'Angola. En outre, ils exposent dans de nombreux cas les personnels de l'UNAVEM II à de graves dangers.

Le Gouvernement français s'associe donc à l'appel lancé par notre Conseil aux parties pour qu'elles cessent in liatement les combats et qu'elles renouent leur dialogue. Il accueille à cet égard avec espoir l'ouverture de négociations entre le Couvernement angolais et l'UNITA à Addis-Abeba. Il

forme le voeu que ces négociations débouchent rapidement sur la cessation des combats et ouvrent la voie à la poursuite de la mise en oeuvre des Accords de paix, et en particulier à l'achèvement du processus électoral. Il importe à ce titre que toutes les parties, et notamment l'UNITA, acceptent le résultat des élections libres et équitables tenues en septembre dernier.

Alors que l'Angola traverse une période si difficile, il importe que la communauté internationale demeure à ses côtés pour l'aider à surmonter ses épreuves. Cela implique, bien entendu, que toute ingérence extérieure dans le conflit doit cesser sans délai. Cela implique également, de l'avis de ma délégation, que les Nations Unies doivent continuer à apporter toute l'assistance possible aux efforts visant à ramener la paix et à appliquer les accords conclus entre les parties. C'est dans cet esprit que ma délégation apporte son plein soutien au projet de résolution qui nous est soumis. Tout en autorisant le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires à la protection des personnels de l'UNAVEM II, ce qui inclut un repli temporaire de l'opération, ce projet prévoit pour celle-ci la possibilité de reprendre rapidement sa mission dès que les conditions le permettront. Il exprime également la disposition du Conseil de sécurité à renforcer la présence des Nations Unies en Angola dans l'hypothèse où des progrès significatifs interviendraient dans le processus de paix.

Mon gouvernement espère vivement que tel sera le cas dans un avenir proche. Comme le rappelle le texte qui nous est soumis, c'est avant tout aux Angolais eux-mêmes qu'il appartient de rétablir la paix et de promouvoir la réconciliation nationale dans leur pays. Nous formulons l'espoir que les parties feront preuve de l'esprit de responsabilité et de coopération nécessaire pour atteindre cet objectif.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite tout d'abord de votre accession à la présidence ce mois-ci, qui a sans aucun doute été chargée et difficile. Nous avons beaucoup apprécié la façon dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions durant cette période, tout comme nous avons apprécié celle dont l'Ambassadeur Gharekhan, votre prédécesseur, s'est acquitté des siennes durant le mois de décembre.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Ma délégation et mon gouvernement estiment qu'il est essentiel que les Nations Unies restent activement engagées en Angola tant qu'il restera une chance de parvenir à une solution pacifique. L'accent sera maintenant mis, bien sûr, sur le rôle diplomatique de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies plutôt que sur les fonctions confiées auparavant à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), qui se sont malheureusement avérées impossibles à remplir. Nous convenons qu'en attendant que la voie diplomatique - la voie des négociations - aboutisse à des résultats, le Conseil doit se préoccuper davantage de la question de la sécurité du personnel de l'UNAVEM II et des possibilités dont il dispose de faire son travail sur le terrain.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

De l'avis de ma délégation les choses sont très claires : la situation tragique actuelle est le résultat direct du refus de l'UNITA d'accepter les résultats des élections des 29 et 30 septembre. Il est profondément inquiétant que l'UNITA s'efforce maintenant de mettre la main sur les principales ressources économiques du pays, et de gagner par la force ce que le scrutin lui a refusé aux élections qui, de l'avis de la Représentante de l'ONU, ont été généralement justes et libres.

Nous sommes naturellement profondément troublés par les rapports selon lesquels l'UNITA emprisonne des étrangers, au nombre desquels se trouvent trois de mes compatriotes actuellement détenus à Soyo. Cette pratique est totalement inacceptable; tous ces prisonniers doivent être libérés immédiatement.

Un aspect encore plus triste de la situation en Angola est la détérioration, en termes généraux, de la situation des droits de l'homme. Le massacre aveugle de civils doit tout simplement cesser.

La priorité doit maintenant être donnée au dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA, afin de restaurer le cessez-le-feu et de préparer la reprise du processus de paix sur la base des Accords de Bicesse et compte tenu des élections de septembre. Il est véritablement essentiel que les deux parties abordent les pourparlers d'Addis-Abeba de bonne foi : c'est une occasion qui ne doit pas être perdue.

La communauté internationale souhaite, avant tout, voir la fin de la guerre en Angola et la reconstruction du pays. Il existe un énorme potentiel d'assistance prêt à être offert, mais l'aide ne peut être accordée que si les deux parties au conflit actuel créent elles-mêmes les conditions appropriées. C'est leur responsabilité. Elles seules peuvent donner au peuple angolais la paix et la prospérité dont il a désespérément besoin et qu'il mérite.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. YAÑEZ BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole à une séance officielle du Conseil pendant le mois de janvier, et, en fait, depuis le début de notre mandat assumé récemment,

j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter chaleureusement de l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux, à un moment où ne cessent de s'accumuler des problèmes graves que le Conseil de sécurité doit régler promptement et de manière décisive.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier la demande adressée par le Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos, pour que soit examinée la situation grave à laquelle son pays doit faire face, et en même temps, pour qu'il soit procédé au renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Dans ce contexte, nous tenons à souligner la présence parmi nous du Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, dont nous avons entendu la déclaration ce matin, déclaration dont nous avons pris bonne note.

De son côté, le Secrétaire général a présenté un nouveau rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Avec une clarté dont il convient de le féliciter, le Secrétaire général de l'ONU analyse les événements les plus récents survenus dans ce pays et propose les moyens que notre organisation pourrait prendre pour arriver à l'établissement d'un accord de cessez-le-feu durable, qui permette la reprise du dialogue politique entre le Gouvernement angolais et l'Uniao Nacional para a Independancia Total de Angola (UNITA).

Le Gouvernement espagnol, qui a appuyé depuis le début le processus de paix en Angola, a suivi avec une vive préoccupation la détérioration de la situation qui a succédé à la tenue - conformément aux dispositions des Accords de paix - des premières élections démocratiques dans ce pays à la fin de septembre dernier, élections dont les résultats ont été rejetés par l'UNITA bien qu'elles aient été déclarées "globalement justes et équitables" par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mlle Anstee, et par le Conseil de sécurité lui-même dans sa résolution 785 (1992) du 30 octobre de l'année dernière.

A partir de là, et malgré la médiation de l'UNAVEM et des propres efforts du Conseil, la situation est entrée dans une phase d'affrontement puis d'escalade belliqueuse qui risque d'être encore plus grave s'il se confirmait qu'il y ait eu ingérence de forces étrangères appuyant l'UNITA, comme cela a été dénoncé par le Gouvernement angolais.

Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité doit s'acquitter avec décision et aussi avec réalisme de ses responsabilités. Ainsi donc, nous devons enjoindre tous les Etats susceptibles d'intervenir, directement ou indirectement, dans le conflit angolais de cesser immédiatement de se livrer à ce genre d'activités et d'exercer un contrôle strict de leur territoire et de leurs frontières afin de couper court aux mouvements d'éléments paramilitaires. Il importe de tenir compte du fait que, outre l'avenir de l'Angola, c'est la stabilité de toute la région de l'Afrique méridionale qui est en jeu.

Nous devons aussi lancer un appel au Gouvernement angolais et à l'UNITA pour qu'ils concluent, dès que possible, un accord de cessez-le-feu durable qui permette la reprise du dialogue politique.

L'UNITA est, sans aucun doute, le principal responsable de l'échec du processus de paix. En tout état de cause, il est indispensable qu'aussi bien le Gouvernement que l'UNITA fassent preuve de la plus grande souplesse et d'un esprit constructif, afin de pouvoir reprendre les négociations en vue de la pacification et de la démocratisation d'un pays qui souffre du fléau de la guerre depuis plus de 15 ans. Le peuple angolais a suffisamment souffert; il ne doit plus être soumis à davantage de destruction, de mort et de privations.

Les pourparlers qui se déroulent à Addis-Abeba sont une source d'espoir. Nous souhaitons que les interventions faites ici aujourd'hui et le projet de résolution que nous allons adopter transmettront un message énergique aux négociateurs réunis dans la capitale de l'Ethiopie, contribuant ainsi au succès de leurs efforts, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont publié une déclaration le 22 janvier dernier, soulignant que les Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle clef dans le rétablissement et le maintien de la paix en Angola. Il va sans dire que mon gouvernement souscrit pleinement à cette déclaration, et je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à tout le personnel de l'UNAVEM II et à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mile Anstee, pour le rôle important qu'ils jouent en Angola, dans des circonstances extrêmement difficiles, où même leur sécurité personnelle est souvent menacée. Le Gouvernement angolais et l'UNITA doivent

M. Yañez Barnuevo (Espagne)

immédiatement utiliser tous les moyens dont ils disposent pour empêcher que les actes de harcèlement dont est victime le personnel de la Mission des Nations Unies et le pillage de son matériel ne se renouvellent.

Les fonctions actuellement accomplies par l'UNAVEM II, bien qu'elles soient différentes du mandat qui lui a été confié à l'origine, constituent un élément indispensable du processus de pacification. Néanmoins, la situation sur le terrain a obligé le Secrétaire général à prendre des mesures en ce qui concerne son déploiement et à recommander, tant que les circonstances l'obligent, que son personnel soit concentré dans des zones de moindre risque et que ses effectifs soient réduits.

Nous souscrivons au point de vue selon lequel le Conseil de sécurité devrait faire siennes les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport, étant entendu que, dès que ce sera possible, l'UNAVEM II sera de nouveau déployée avec la rapidité et les effectifs nécessaires, selon l'évolution de la situation.

Dans cet esprit, ma délégation appuiera le projet de résolution contenu dans le document S/25187.

M. Yañez Barnuevo (Espagne)

Pour terminer, je voudrais, au nom de mon gouvernement, exprimer notre désir le plus vif de voir se réaliser les espoirs soulevés par la réunion d'Addis-Abeba. Tout en soulignant que la communauté internationale est décidée à continuer de fournir tout l'appui possible pour mettre fin au conflit en Angola, nous tenons à rappeler une fois de plus que seule une action déterminée du Gouvernement angolais et des dirigeants de l'UNITA permettra d'arriver à la paix.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ERDOS (Hongrie): Monsieur le Président, à la veille de votre départ du poste de Président du Conseil pour le mois de janvier, je voudrais vous exprimer nos remerciements pour le travail ardu et substantiel que vous avez accompli tout au long de ce mois. J'exprime par la même occasion notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gharekhan, de l'Inde.

Le projet de résolution sur l'Angola dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui a pour toile de fond des événements qui constituent une étape triste et sanglante dans les efforts soutenus déployés par la communauté internationale pour faire sortir ce pays meurtri de la guerre civile et y mettre en marche un processus de paix. La Hongrie, comme les autres membres du Conseil, j'en suis sûr, aurait bien voulu se passer d'un tel projet de résolution. Malheureusement, la situation en Angola ne nous a laissé d'autre choix que de nous adapter, temporairement, aux réalités présentes dans le pays. Et nous déplorons que celles-ci continuent à se dégrader. Il en résulte que les observateurs de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) se sont transformés, très souvent, en spectateurs impuissants - voire en victimes - d'accrochages armés et des violations des accords de cessez-le-feu ayant lieu dans les différentes parties du pays.

Nous sommes d'avis qu'en Angola - comme dans le cas d'un autre conflit tragique qui fait rage dans une région adjacente à la Hongrie - on n'aurait pas de grande difficulté à désigner la partie qui porte la responsabilité principale pour la situation actuelle. Le scénario prometteur de l'instauration de la démocratie angolaise, qui jouissait d'un large soutien international, a été entravé par l'une des parties signataires des Accords de paix, partie qui, de par sa signature, a assumé une responsabilité politique

dans la grande entreprise visant la restauration de la paix et l'édification d'un système démocratique en Angola. L'UNITA n'a pas pu supporter le verdict populaire. Ses dirigeants ont failli dans les efforts communs entrepris à l'échelle nationale et internationale pour introduire des institutions démocratiques en Angola en se refusant à admettre qu'il n'y a pas que des vainqueurs dans une élection.

Il faut souligner en même temps qu'en participant aux élections de septembre dernier, le peuple angolais a su démontrer sa volonté et sa capacité d'appuyer le processus politique et saisir les nouvelles possibilités qui s'ouvraient au développement démocratique. Nous sommes sûrs que son intention d'agir, qui s'est manifestée si éloquemment il y a peu, ne se limitera pas à une seule élection et permettra au peuple de ce pays de surmonter le plus rapidement possible les effets négatifs des événements dramatiques de ces derniers mois. Nous formulons l'espoir que les Angolais de tous bords puissent mettre à profit la relance du dialogue entre eux afin de reprendre le processus engagé en vertu des Accords de paix, et le mener à bien. On ne saurait permettre, après presque deux décennies de guerre fratricide, que les destinées de l'Angola soient décidées, une fois de plus, sur le champ de bataille.

Le projet de résolution que le Conseil va considérer sous peu est une indication sans équivoque de la détermination de la communauté internationale, malgré les difficultés, de ne pas se détourner de l'Angola, mais au contraire, de se tenir prête à promouvoir le processus du règlement pacifique des problèmes auxquels se heurtent tous les Angolais. De même, le projet de résolution du Conseil leur envoie un message, à savoir que c'est à eux qu'incombent en dernier ressort la responsabilité de la restauration des conditions pacifiques et la réconciliation nationale dans le pays, faute de quoi la continuation de la présence onusienne et l'assistance internationale ne sauraient atteindre les objectifs fixés, tant attendus par le peuple de l'Angola tout entier.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider nos débats et s'associe aux remerciements exprimés par nos collègues pour la façon efficace, dévouée et productive dont vous avez mené nos délibérations au cours de ce premier mois de l'année, si chargé et si troublé.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la demande pressante du Président de la République de l'Angola, dont le Ministre des relations extérieures vient de nous présenter un ensemble de considérations qui coïncident avec les conclusions auxquelles est arrivé le Conseil de sécurité et avec l'esprit et la lettre du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter. Ma délégation remercie M. de Moura du ton mesuré, réaliste et franc de son message, qui s'inscrit dans la vague de démocratisation, si terriblement compromise aujourd'hui en Angola.

La délégation du Venezuela appuie totalement la décision du Conseil de sécurité de renouveler le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) pour une période de trois mois en tant que manifestation de notre solidarité et de la préoccupation que nous inspire le conflit en Angola ainsi que de notre volonté d'y mettre fin. Nous sommes d'avis que par son prestige et son impartialité, la présence de l'Organisation des Nations Unies en Angola peut inciter les parties à reprendre la voie de la paix et de la démocratie. A cet égard, nous voudrions remercier tout particulièrement la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mile Anstee, du travail accompli par elle.

Comme il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (S/25140), le déclenchement brutal des hostilités partout en Angola a ramené le pays à l'époque de la guerre civile et à une situation encore pire que celle qui existait avant la signature des Accords de paix. Tout cela a provoqué l'effondrement des services publics et empêché les autorités librement et impartialement élues d'exercer le pouvoir. De même, la propagation des combats a compliqué considérablement la situation humanitaire, accroissant le nombre des personnes déplacées à l'intérieur de l'Angola et engendrant une situation catastrophique dans laquelle les capacités d'assistance ont considérablement diminué.

M. Arria (Venezuela)

A cette situation, déjà suffisamment grave, s'ajoute l'accusation formulée officiellement aujourd'hui par M. de Moura, selon laquelle d'autres pays interviennent dans le conflit en fournissant des armes et du matériel. Cela est absolument intolérable, et il incombe au Conseil de faire procéder à une enquête et de prendre les mesures qui s'imposent.

Il est évident que les Angolais sont, en dernière instance, les seuls capables d'imposer la paix et d'entamer avec succès un processus de réconciliation nationale, de développement et de prospérité. Sinon, ils continueront à imposer davantage de souffrances à leur population en l'éloignant toujours plus d'un avenir meilleur que peut leur assurer le potentiel de richesse de leur pays.

Les dirigeants de l'Uniao Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA) doivent comprendre clairement que l'unité nationale pour l'indépendance totale de l'Angola ne peut être obtenue que dans le cadre d'un processus de paix et de réconciliation, par les urnes et non par les canons. L'UNITA ne peut pas continuer à s'obstiner à enterrer le seul processus qui lui permettrait de faire honneur à sa propre appellation : celle d'union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola. Le deuxième tour des élections est encore en suspens. L'UNITA a encore l'occasion de rectifier le tir et d'obtenir ainsi la reconnaissance de la communauté internation e.

Enfin, ma délégation pense que la reconnaissance diplomatique universelle du Gouvernement angolais, en ce moment, représenterait un renforcement et un appui considérables au projet de résolution que nous sommes sur le point d'approuver.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. SNOUSSI (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord quelle impression nous garderons de l'efficacité, de la fermeté et, en même temps, de l'amabilité avec lesquelles vous aurez mené nos débats pendant tout ce mois.

Je voudrais aussi dire toute ma considération à votre prédécesseur qui, avant vous, a présidé notre conseil avec sa grande sagesse et son esprit inimitable.

Tout d'abord, permettez-moi de rendre hommage au Secrétaire général et à sa Représentante spéciale, M1le Anstee, pour les efforts inlassables déployés en vue d'amener les parties en Angola à reprendre le dialogue et à achever le processus de paix.

Nous tenons également à féliciter chaleureusement tout le personnel de l'UNAVEM qui continue à s'acquitter de ses responsabilités avec dévouement et avec courage, en dépit de la grave détérioration des conditions de sécurité.

J'ai eu, avec mes collègues des Etats-Unis d'Amérique, du Cap-Vert et de la Fédération de Russie, le plaisir de voir tout ce personnel de l'ONU à l'oeuvre. Leur sang-froid, leur sens du devoir méritent vraiment notre admiration.

Depuis notre visite, la situation en Angola s'est gravement détériorée et les compats se sont malheureusement intensifiés. Selon le rapport même du Secrétaire général, toutes les conséquences désastreuses et, particulièrement, sur le plan humanitaire, ont repris avec acharnement.

Les efforts des Nations Unies et les promesses des parties en vue de cesser les combats et reprendre le dialogue n'ont été couronnés de succèt que jusqu'à un passé très récent.

Le Maroc, qui a toujours apporté son appui actif et agissant aux efforts de paix, voudrait se joindre à tous ceux qui appellent les parties à cesser les combats et à reprendre les négociations en vue de l'achèvement de la mise en oeuvre du processus de paix.

Les conditions de sécurité dans lesquelles servent les membres de l'UNAVEM II, dont la noble tâche n'est autre que d'aider les parties à mettre en œuvre les Accords de paix sur l'Angola, sont très préoccupantes, et nous sommes persuadés que l'accomplissement de leur mission ne peut être possible qu'avec la coopération de tous et le respect des privilèges et des immunités de ce personnel. Nous appelons donc les parties à apporter toute leur coopération et à remplir leurs obligations à cet égard.

Au moment où la situation en Angola se détériore, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour assurer l'arrêt des combats et la reprise des négociations entre les parties. Le peuple angolais aspire à la paix et la communauté internationale a la responsabilité de l'encourager dans cette voie.

Nous ferons, en tout cas, quant à nous, tout ce qui est possible pour que ce peuple et ce pays qui nous sont chers retrouvent l'unité, la paix et la prospérité à laquelle ils ont toujours aspiré, et nous formulons le voeu que les entretiens engagés par les parties à Addis-Abeba aboutiront enfin à un vrai cessez-le-feu et au respect des accords politiques et militaires.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc de ses aimables paroles à mon endroit.

MLA/25 - 63 -

Le_Président

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Le Japon éprouve un sentiment profond de déception devant les combats acharnés qui ont éclaté récemment en Angola. Le fait que la situation continue à se détériorer est particulièrement décourageant du fait que des élections démocratiques se sont déroulées récemment dans le pays, en septembre dernier. L'Angola se trouve à une croisée des chemins. Il peut revenir à la querre civile ou poursuivre sur la voie de la paix et de la démocratie. Ma délégation demande instamment au Gouvernement angolais et à l'UNITA de faire preuve d'un maximum de retenue et de ne pas permettre à la méfiance et à la haine de présider à la destinée de leur pays.

Le fait que les deux parties ont engagé des pourparlers à Addis-Abeba est de bon augure et est encourageant. Le Japon espère que ces entretiens déboucheront au moins sur un cessez-le-feu général dans le pays. Pour pouvoir instaurer un tant soit peu la confiance entre le Gouvernement et l'UNITA, il est essentiel que chacune des parties fasse montre de souplesse dans ses efforts pour aboutir à un accord en vue de mettre fin aux hostilités. C'est là un premier pas essentiel sur la voie du rétablissement de la paix. Nous espérons que la rencontre entre le Président dos Santos et M. Savimbi, sous les auspices du Secrétaire général, suivra dans un avenir très proche.

Le Japon va se joindre aux autres membres du Conseil pour décider de proroger le mandat de l'UNAVEM II pour une période de trois mois, en nourrissant le fervent espoir que les deux parties s'entendront, dans l'intervalle, sur un calendrier précis d'exécution des "Acordos de Paz". Cet accord permettra au Conseil d'étendre, dans une mesure considérable, la présence de l'ONU en Angola, en vue de préparer le deuxième tour des élections présidentielles. En même temps, la nécessité s'impose de ne tolérer aucun appui de l'extérieur ni aucune ingérence militaire étrangère en Angola.

Lorsque la paix sera rétablie et qu'un gouvernement démocratiquement élu sera en place, le Japon appuiera volontiers le peuple et le Gouvernement angolais dans leurs efforts pour édifier une nation nouvelle.

Je vais maintenant reprendre mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LUKABU KHABOUJI N'ZAJI (Zaïre) : Monsieur le Président, comme tous les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais vous présenter les félicitations de la délégation du Zaïre pour la manière combien efficace et professionnelle avec laquelle vous vous acquittez de vos importantes obligations en qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 1993.

Au moment où je prends la parole devant le Conseil, une circonstance douloureuse m'oblige, au nom de la délégation du Zaïre, à présenter mes condoléances au Gouvernement français ainsi qu'au peuple français et à la famille de l'Ambassadeur Bernard, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire représentant la France dans mon pays, qui a trouvé la mort tragiquement hier, à Kinshasa.

La convocation du Conseil de sécurité - suite à la saisine de la part de la République populaire d'Angola pour certaines raisons, à savoir le renouvellement du mandat de l'UNAVEM II et les ingérences extérieures dans les affaires intérieures angolaises - donne à ma délégation l'opportunité d'apporter quelques éclaircissements, particulièrement sur le deuxième volet. Mais de prime abord, je voudrais indiquer au Conseil que le Zaïre se félicite de la décision que le Conseil va prendre bientôt afin de renouveler le mandat de l'UNAVEM II. Le Zaïre espère que cet effort consenti par la communauté internationale se poursuivra afin de permettre à l'Angola, pays ami sinon frère, de poursuivre sa voie dans la recherche de la mise en place des institutions démocratiques.

Ma délégation aurait pu se contenter de cet appui que nous apportons à la délégation soeur d'Angola, qui est venue ici pour demander à la communauté internationale de l'aider à organiser le deuxième tour des élections, deuxième tour qui semble s'éloigner de plus en plus à cause de l'intolérance qui s'est installée et du refus d'un parti de respecter les accords librement consentis. Je dois indiquer ici que le Zaïre, mon pays, a fait le maximum pour convaincre les deux parties - le MPLA au pouvoir et l'UNITA - de se réconcilier. Et personne d'entre nous n'oubliera la poignée de mains échangée entre le Président dos Santos et M. Savimbi devant un aréopage de présidents africains invités à cette occasion dans mon pays.

Mais nous avons cru qu'avec les Accords de Bicesse l'Angola allait sortir de cette crise qui lui a été imposée par l'histoire. Du moins, sommes-nous encouragés par les échos qui nous arrivent d'Addis-Abeba, où les délégations du MPLA et de l'UNITA ont accepté de s'asseoir autour d'une table afin de discuter. Nous les encourageons vivement à se dépasser et à penser à l'intérêt national de leur pays.

Je vais maintenant aborder le deuxième volet, qui est celui des ingérences extérieures dans les affaires intérieures de l'Angola. Il n'est pas aisé pour ma délégation de parler des ingérences dans les affaires de l'Angola. Le Zaïre et l'Angola ont une frontière commune de plus de 2 650 kilomètres, et c'est une frontière poreuse. Ni l'Angola ni le Zaïre r'ont les moyens de pouvoir assurer le contrôle le long de cette longue frontière. Les choses se compliquent, et il faut que je rappelle cet aspect historique : les populations qui vivent de part et d'autre de cette frontière sont des populations communes, parlant les mêmes langues, pratiquant les mêmes cultes, ayant la même culture. Il est courant de trouver un village angolais au Zaïre en train de fêter un mariage qui se déroule au Zaïre, tout comme il est courant de trouver un village zaïrois en Angola en train de célébrer le même événement.

La lettre adressée au Conseil de sécurité par S. E. le Président dos Santos évoque la question des ingérences dans les affaires angolaises par plusieurs soldats zaïrois qui ont été tués dans les derniers événements qui se sont déroulés en Angola. Ce matin, S. E. le Ministre angolais des relations extérieures a fait mention nommément de mon pays, qui serait impliqué dans la bataille qui se déroule entre l'UNITA et le MPLA. Je voudrais dire au Conseil que le Zaïre, le Zaïre actuel - j'insiste : le Zaïre actuel - ne peut se permettre de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Angola.

Je vais donner quelques raisons. Mon pays traverse une situation économique catastrophique. L'armée avait été équipée, à un moment, d'avions de transport de troupe militaires; nous n'en avons plus aucun. Nous n'avons pas assez de camions de transport militaire pour maintenir l'ordre à l'intérieur du pays. Je ne crois pas que les autorités zaïroises feraient preuve d'une attitude responsable si elles se permettaient d'aller intervenir dans les affaires angolaises alors que, sur notre propre territoire, se déroulent des événements dramatiques. Ce qui me décide aujourd'hui à parler de ce volet, c'est surtout l'absence, et dans la lettre de S. E. le Président dos Santos et dans le discours que nous avons écouté ce matin de la bouche du Ministre des relations extérieures, la voix la plus autorisée de l'Angola, d'une mention quelconque des victimes innocentes qui sont tombées en Angola, victimes d'exécutions sommaires, d'une ha'ne à l'endroit d'une communauté

qui a partagé ses peines, ses joies et qui contribue à la construction de l'Angola. Il s'agit des victimes zaïroises. Lorsque, à la fin du processus des élections qui se sont déroulées dernièrement en Angola en 1992, il y a eu des tueries, le Zaïre n'a pas porté l'affaire devant le Conseil de sécurité.

Le Zaïre connaît le mécanisme par lequel il peut régler ses problèmes avec l'Angola. Nous avons une commission mixte à travers laquelle nous dialoguons. De par cette longue frontière, nous sommes forcément confrontés chaque jour à des questions de traversée, de violations, de vols, d'un côté comme de l'autre. Nous les réglons chaque jour.

Mais cette fois-ci, lorsque l'UNITA a pris les armes pour contester les résultats des élections auxquelles elle avait participé, le Gouvernement angolais, par une publicité, par une propagande entretenues chaque jour dans la presse locale, a incité la population civile angolaise ainsi que l'armée à tuer de paisibles Zaïrois qui vivaient sur le territoire angolais. De simples commerçants ont perdu leur vie et leurs biens.

Ce que je vais dire maintenant ne vient pas d'une source zaïroise, mais d'une source tout à fait indépendante. Je vais lire un extrait d'un article écrit par le correspondant du journal français <u>Le Monde</u>, M. Georges Marion. Cet article paru le jeudi 28 janvier 1993 à la page 3 du journal <u>Le Monde</u> est intitulé "Chasse aux Zaïrois à Luanda". M. Marion écrit :

"Trois jours et trois nuits durant, du 22 au 24 janvier, la capitale angolaise a été le théâtre d'un authentique pogrom dirigé contre les Zaïrois de Luanda et contre les Angolais originaires des provinces limitrophes du Zaïre. Alors que commençaient les festivités célébrant la fondation de Luanda par les Portugais à la fin du XVIe siècle, des civils armés de machettes ou de fusils d'assaut AK 47 (Kalachnikov) mettaient à sac des centaines de maisons, tuaient ou battaient comme plâtre leurs occupants, violaient leurs épouses. Cette répugnante chasse à l'homme s'est faite sous l'oeil complaisant des policiers, voire parfois avec leur participation. Les morts se comptent par dizaines, les blessés sont innombrables.

Toute la ville était au courant, plusieurs ambassades occidentales conseillant même à leurs ressortissants d'éviter les quartiers où avait lieu la tuerie. Lundi, une fois le calme revenu, les témoignages rapportés par les rescapés, jusqu'alors demeurés terrés, ont afflué. Leurs récits sont tous identiques : les premières violences ont éclaté vendredi matin, quasi simultanément dans les quartiers de Palanca, Rocha-Pinto, Samba, Petrangol, Hoje-Henda, Mabord, Kikolo et Viana, où est concentrée l'importante communauté zaïroise de la capitale. Elles se sont rapidement étendues sur les marchés où les Zaïrois tiennent commerce. Avec, partout, les mêmes témoignages de pillages, d'assassinats et de viols.

Depuis le début de la semaine, la presse et la radio dénonquient quotidiennement l'intervention supposée de troupes zallroises aux côtés de la rébellion de M. Savimbi. Le Ministre de l'intérieur mettait pour sa part en garde contre l'infiltration de commandos chargés de 'promouvoir des actes de sabotage et des assassinats'. Une insistance qui a été perçue par les émeutiers comme un feu vert officiel. De fait, la police n'a quasiment pas bougé, alors que des groupes armés pénétraient Jans les maisons des 'Zallrense' pour les vider de tout leur contenu. Les premières victimes sont tombées en s'opposant aux agresseurs; les suivantes en tentant de s'échapper. Une Belge et un Portugais ont été assassinés dans des circonstances identiques, sans qu'on puisse établir une relation certaine avec le climat de violence anti-zallroise.

Le lendemain, un semblant de service d'ordre était mis en place, sans pour autant que les exactions prennent fin. Les diplomates de Rinshasa, qui tentaient d'intercéder auprès de la direction de la police et du Ministère des affaires étrangères, ont été éconduits. L'entrée de la morgue de l'hôpital de Boavista leur a été refusée. C'est grâce à la complicité du personnel hospitalier et aux témoignages de quelques familles qu'ils ont pu finalement dénombrer 62 cadavres. Il s'agit du seul chiffre un tant soit peu vérifié, mais tout laisse craindre un bilan plus lourd."

Le Conseil voudra bien m'excuser de l'avoir distrait avec cet extrait du journal <u>Le Monde</u>. Il appréciera la gravité de la situation qui préoccupe mon pays.

Je voudrais dire que le Zaïre a partagé, et même a consenti des sacrifices énormes dans la guerre d'indépendance de l'Angola. Je ne crois pas nécessaire de rappeler ici des souvenirs parfois difficiles pour certains, mais le Zaïre a partagé le peu qu'il avait : son marché du travail était ouvert aux Angolais, comme l'étaient ses écoles et ses universités. Il est impossible à quiconque se rend aujourd'hui au Zaïre de distinguer un Zaïrois d'un Angolais.

Nous ne nous expliquons pas la haine qui s'est déchaînée contre cette population soeur, population qui n'a pas pris part au conflit armé opposant deux mouvements et dont le fond est l'intolérance, il faut le dire.

Mon gouvernement a déjà eu l'occasion de rejeter les accusations sans preuves portées par Luanda contre le Zaïre. Ce matin, nous avons entendu certaines énumérations faites par le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, mais pour les avions et les immatriculations signalés, on peut s'adresser au Service international d'aéronautique pour savoir quelle en est l'origine. Ces immatriculations ne sont pas des immatriculations zaïroises.

Nous avons en Angola - il faut le reconnaître -, une vieille colonie zaïroise qui s'est installée du fait de la guerre de sécession entre le Katanga et le Gouvernement central du Congo.

Ces ex-militaires ont été utilisés par le MPLA, aussi bien que par l'UNITA, pour combattre la colonisation. Ils se sont retrouvés au chômage. On les a repris, et ils ont fait deux fois la guerre contre le Zaïre : en 1977 et en 1978. Ils ont repris la frontière, l'ont traversée et se sont retrouvés en Angola. Ils sont connus.

Le Ministre a dit que les bases de l'UNITA se trouveraient au Djamba. De fait, les éléments que je mentionne sont d'origine djambienne. Et c'est à travers cette frontière, au niveau de Dilolo et de Mutshasha que ces éléments sont entrés pour attaquer Kolwezi.

Nous n'avons pas porté ces différends devant le Conseil de sécurité. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a mis en place un cadre qui permet au Zaïre et à l'Angola de régler leurs différends. Nous avons une commission d'observateurs à laquelle nous recourons chaque fois qu'il y a une violation de cette frontière. Nous demandons à cette commission d'enquêter et de faire son rapport à l'OUA, qui tire ses conclusions. Je ne vois pas pourquoi on viendrait ici pour porter des accusations aussi graves, qui n'ont aucun fond, qu'on me passe ces termes, contre un pays frère.

Je voudrais encore une fois dire à mon frère, le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, qu'en toute circonstance l'Angola trouvera le Zaïre à ses côtés pour construire ce pays et pour l'aider à sortir des difficultés en dépit des siennes propres.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zaïre des propos aimables qu'il m'a adressés.

L'orateur suivant est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HUARAKA (Namibie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom du Groupe des États d'Afrique, que j'ai l'honneur de représenter pendant le rois de janvier, et en non propre nom, vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil pendant le mois en cours. Je suis sûr que, sous votre direction les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je voudrais en outre, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, adresser resincères felicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gharekhan, de l'Inde, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de décembre et achevé ainsi avec succès les travaux du Jonseil pour l'année 1992 - année historique dans les annales du Conseil, qui a commencé par la Réunion au sommet du Conseil.

S'agissant de l'Angola, l'année 1992 ne s'est malheureusement pas terminée sur la même note heureuse. Les Accords de paix de Bicesse ont été acqueilli par le continent africain et, de fait, par la communauté internationale tout entière avec l'espoir qu'enfin, la paix reviendrait en Angola. Le monde, et en particulier le Conseil de sécurité, a suivi avec enthousiasme et espoir les élections de septembre. Ces élections ont eu lieu dans un climat pacifique et dans l'ordre, sans irrégularités importantes - le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), appuyé par de nombreux observateurs internationaux, en attente. Par ces élections, le peuple angolais a clairement exprimé son désir de parx et de stabilité. Mais la joie a été de courte durée, non seulement en Angola, mais dans l'ensemble de l'Afrique.

Comme on le sait bien, l'UNITA a rejeté les résultats finaux des élections, et malgré la mise en place d'un gouvernement de réconciliation et d'unité nationales, comprenant des représentants de tous les grands partis qui avaient participé aux élections, le pays est retombé dans la guerre, et les combats se sont multipliés au point de s'étendre pratiquement à l'ensergle du

pays. C'est là une tragédie pour la paix et la stabilité de la région. Plus inquiétantes encore sont les informations faisant état d'une ingérence étrangère dans le conflit. L'Afrique est gravement préoccupée, car une telle ingérence ne peut qu'aggraver le conflit. L'Afrique espère que l'ère de l'ingérence étrangère dans les conflits en Afrique est révolue et que les mercenaires sont au chômage.

L'on remarquera que la longue guerre en Angola a été encouragée et poursuivie à l'époque de la guerre froide. Il s'agit d'un conflit qui a été attisé par les soupçons et la méfiance. A cette époque, la vérité était sacrifiée. De ce fait, la méfiance et les soupçons sans fondement allaient bon train. L'idée même de la démocratie était déformée. Du fait de cette crainte et de cette méfiance, le pays et même la région tout entière ont été détruits.

La confiance doit être établie entre les Angolais, et la peur et la méfiance doivent être dissipées. Le nouvel ordre mondial n'a pas encore été réellement défini pas plus qu'il n'a pris forme, mais l'on peut espérer qu'il pourra être édifié grâce à l'oeuvre et aux décisions du Conseil. La mission et la perception de l'UNAVEM II s'inscrivent dans la vision et les normes du nouvel ordre mondial et de la nouvelle culture politique.

La présence de l'UNAVEM II est nécessaire pour permettre au peuple angolais de commencer à construire les ponts de la confiance.

La question à l'examen n'est donc pas simplement une question de chiffres, mais une présence visible et réelle des Nations Unies. Le rôle efficace, utile et énergique que le Conseil joue, au moins depuis ces deux dernières années, indique clairement la place qu'il occupe dans la définition du nouvel ordre mondial et, dans des situations conflictuelles, dans le désamorçage, tant au sens littéral que figuré, des mines posées pendant la guerre froide.

Ce n'est que récemment dans l'histoire de l'Organisation que des forces de maintien de la paix des Nations Unies, servant de tampon entre deux forces opposées, ont été retirées avec, comme on le sait, des conséquences désastreuses auxquelles la communauté internationale n'a toujours pas trouvé, à ce jour, de solution. Il ne faut pas que le Conseil commette deux fois la même erreur, car les conséquences seront tout aussi désastreuses. Il y a deux

M. Huaraka (Namibie)

jours seulement, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. M. Salim Ahmed Salim, a appelé la communauté internationale à appuyer sans réserve les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Angola, et a ajouté que le moment était propice pour renforcer la présence des Nations Unies au lieu de la supprimer ou de la réduire, si l'on veut éviter que l'Angola glisse vers un état d'anarchie comparable à celui de la Somalie.

Le Groupe des Etats d'Afrique au sein des Nations Unies appuie la réunion en cours à Addis-Abeba entre le Gouvernement et l'UNITA et espère que cette réunion - qui a déjà adopté son ordre du jour, le premier point étant l'établissement d'un cessez-le-feu - remettra les Accords de paix de Bicesse sur la bonne voie et permettra au nouveau gouvernement de réconciliation et d'unité nationales de panser les plaies de la guerre et d'établir la confiance.

L'Afrique souhaite, à ce stade, que la question de l'Angola soit envisagée dans cette perspective générale. L'Afrique a avant tout besoin de paix et de stabilité pour que le continent tout entier puisse se développer. L'Afrique a besoin de compréhension.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Namibie des propos aimables qu'il m'a adressés.

L'orateur uivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HIDALGO BASULTO (Cuba) (interprétation de l'espagnol): Monsieur le Président, le fait que cette séance se tienne sous votre présidence, en votre qualité de Représentant permanent du Japon, constitue une garantie d'efficacité et d'impartialité. Nous savons avec quel dévouement vous avez travaillé pour que le Conseil de sécurité puisse, sur cette question et d'autres dont il est saisi, parvenir à des conclusions positives qui reflètent le sentiment de consensus de la communauté internationale dans son ensemble. Pour cela, qu'il me soit permis avant tout de vous féliciter d'avoir assumé et exercé la présidence de cet organe pendant le mois de janvier.

Je ne voudrais pas continuer sans féliciter également l'Ambassadeur Chinmaya Gharekhan, qui était jusqu'à récemment Représentant permanent de l'Inde, de la manière si efficace et si responsable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de décembre dernier. Je serais reconnaissant au Secrétariat de transmettre mes sentiments au Secrétaire général adjoint, M. Charekhan, dès que possible.

La séance que nous tenons aujourd'hui, est consacrée en fait, à l'examen de deux dimensions différentes, bien que complémentaires, de la situation actuelle en Angola. En premier lieu, le Conseil s'apprête à renouveler le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) sur la base du rapport présenté à cet effet par le Secrétaire général. En deuxième lieu, il se réunit également en vertu de la demande présentée le 25 janvier par le Président Dos Santos aux fins d'examiner les nouvelles accusations d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Angola.

Il est évident que pour effectuer une analyse juste des deux questions, le point de départ nécessaire doit être la reconnaissance du fait qu'une responsabilité particulière incombe à l'Organisation des Nations Unies quant à ce qui se passe ou doit se passer en terre angolaise. Le Gouvernement de ce pays, à la suite de la signature des Accords de paix, a demandé à l'Organisation des Nations Unies que, par sa présence, elle facilite l'aboutissement d'un processus destiné à mettre fin à de longues années de guerre, y compris un processus électoral que cette Organisation devait surveiller et vérifier. Le fait que le Conseil de sécurité a accepté cette demande et que, par voie de conséquence, les effectifs de l'UNAVEM II ont été déployés a été, à ce jour, une preuve tangible de l'exercice de cette responsabilité.

MNE/29 - 82 -

M. Hidalgo Basulto (Cuba)

Voilà pourquoi nous sommes étonnés et préoccupés de constater que l'on prévoyait non seulement la réduction des effectifs de ladite force de maintien de la paix et de ses zones de déploiement, mais cussi son démantèlement possible. Nous étions préoccupés non seulement par ce que cela impliquait pour la crédibilité de cette organisation et de notre propre Conseil, et par ce que cela pouvait signifier pour la paix et la stabilité en Angola, mais aussi par les conséquences potentielles qui pouvaient en découler dans toute la région. Il est tout à fait évident qu'une action comme celle qui semblait se profiler aurait signifié une acceptation implicite de la part de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de la part du Conseil de sécurité, de l'échec du processus de paix en Angola. Un tel procédé aurait inévitablement facilité le chemin douloureux de la poursuite et de l'aggravation de la guerre civile, avec son cortège de morts et de désolation, et aurait également eu des effets très nocifs sur d'autres processus en cours dans la même région, comme celui qui doit inévitablement aboutir à l'éradication de l'apartheid en Afrique du Sud.

Quoique, à notre avis, le projet de résolution que le Conseil s'apprête à adopter ait réussi à éviter certains des dangers les plus évidents et les plus immédiats qui auraient résulté des propositions dont le Conseil était saisi, nous devons rester vigilants. Le Conseil de sécurité et, par extension les Membres de l'Organisation, ne peuvent pas permettre que toute autre considération passe devant l'obligation suprême qui lui incombe de s'occuper du destin de ce peuple africain.

Nous sommes pleinement convaincus qu'il est du devoir de tous de protéger la sécurité et la vie des membres du personnel des missions des Nations Unies sur le terrain, mais nous sommes également convaincus que cette obligation primordiale ne doit pas servir de prétexte pour endosser des positions dictées par la politique ou qui peuvent conditionner, aussi pour des raisons politiques, l'échec définitif des processus où la responsabilité de notre organisation est inéluctable. Nous n'avons jamais entendu dire que l'on cherchait à démanteler des opérations de maintien de la paix ou des opérations similaires dans d'autres zones, même lorsque le nombre des pertes subies et les dangers que doivent affronter les membres du personnel, jour après jour, sont infiniment plus douloureux et plus importants que ceux qui menacent le personnel déployé aujourd'hui en Angola.

M. Hidalgo Basulto (Cuba)

Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, du Conseil de sécurité de déployer tous les efforts nécessaires pour que les processus, comme celui dans lequel le peuple de l'Angola se trouve engagé aujourd'hui, puissent être menés à terme par la négociation et le dialogue, sans doubles standards ni doubles formules, qu'ils soient défaitistes ou menaçants, ou qu'ils soient porteurs de conséquences peut-être catastrophiques pour des millions d'êtres humains et pour des zones importantes de la planète. Nous espérons qu'en avril, date à laquelle expirera le mandat de l'UNAVEM II qui va être tantôt prorogé, la documentation de base dont le Conseil disposera pour prendre une décision sera plus objective, plus impartiale et plus complète que celle qui nous a été présentée maintenant. Nous espérons également que le Secrétaire général, grâce à l'autorisation que lui donne le projet de résolution, en particulier au paragraphe 15 de son dispositif, et le Conseil de sécurité lui-même, conformément à la disposition énoncée au paragraphe 17 du texte, seront capables, au moyen d'actions opportunes, d'influencer de manière décisive le renforcement du processus et garantiront la cessation de toute violation des Accords de paix.

Dans ce contexte, nous sommes contraints de faire allusion en cette occasion à une autre approche que l'on remarque ces derniers temps à propos du cas angolais et qui, à notre avis, a tendance à devenir une pratique. Nous sommes préoccupés, une fois de plus, de voir que, dans les documents de base du Conseil de sécurité, on tient à mettre sur un pied d'égalité les deux parties au conflit au moment d'analyser les différentes violations qui ont eu lieu ou ont lieu en Angola.

Il ne faut pas oublier que le Gouvernement angolais est celui qui a sollicité la présence de l'Organisation sur son territoire, et qui a fourni toute l'assistance nécessai. à l'accomplissement de ses fonctions. Il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas le Gouvernement angolais qui a rejeté les résultats du processus électoral qui s'est tenu le 29 et le 30 septembre 1992 et qui a été jugé libre et impartial par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Il ne faut pas omettre le fait incontestable que ce n'est pas le Gouvernement angolais qui a repris récemment les hostilités afin d'altérer par la force des armes ce que le peuple angolais avait obtenu par son vote impartial. Le Conseil ne peut pas oublier que ce

M. Hidalgo Basulto (Cuba)

n'est pas le Gouvernement angolais qui utilise des méthodes telles que la séquestration des personnes afin de parvenir à ses objectifs politiques et militaires.

S'il faut accuser quelqu'un - et effectivement il ne fait aucun doute que le Conseil doit décider clairement qui est le coupable dans la situation qui règne actuellement en Angola -, il faut montrer d'un doigt accusateur ceux qui, jadis, ignoblement complices du régime de l'apartheid et de ses alliés, ont endeuillés le rêve du peuple angolais, et qui, à l'heure actuelle, avec le même acharnement cherchent à assombrir ses perspectives de paix et de sécurité.

Nous ne voulons pas, en parlant de ces intentions persistantes de mettre sur un pied d'égalité les deux parties au conflit, répéter les arguments tant rebattus sur la double morale qui, génér lement, règne au Conseil de sécurité, arguments qui sont devenus des lieux communs, mais nous voulons simplement espérer que cette question - la situation en Angola - ne deviendra pas un autre exemple d'une pratique aussi aberrante.

M. Hidalgo Basulto (Cuba)

Les activités contraires aux Accords de paix, y compris les perspectives mêmes de voir l'Organisation des Nations Unies se soustraire à tout moment à ses obligations dans ce pays d'Afrique australe, constituent également un bouillon de culture où pourrait se développer l'autre aspect du problème auquel nous avons fait allusion au départ. Je veux parler de l'accroissement de l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Angola. A notre avis, il incombe également au Conseil de sécurité de veiller à ce que l'on ne ne se livre pas à des activités de cette nature, car, comme le dit fort justement la lettre déjà citée du Président dos Santos en date du 25 janvier 1993, cela mettrait en danger la paix et la stabilité dans la région.

Par ses richesses naturelles et sa position stratégique, l'Angola a traditionnellement été la victime de la rapacité des colonialistes, des aventuriers, des racistes et des mercenaires, et ce pays a fait appel à plusieurs reprises à la solidarité internationale. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que le projet de résolution que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter réaffirme la décision de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Angola et prie instamment tous les Etats de mettre fin à toute ingérence, directe ou indirecte, dans les affaires intérieures de ce pays. Nous espérons que, si les circonstances, malheureusement, l'exigeaient, le Conseil de sécurité prendrait, comme il l'a fait dans d'autres cas, toutes les mesures nécessaires pour faire respecter ses décisions et préserver la souveraineté de l'Angola.

Pour Cuba, la situation en Angola et le destin du peuple frère angolais ont une signification particulière, non seulement parce que nous nous sentons très solidaires de son histoire héroïque de luttes pour l'indépendance et la souveraineté, mais aussi parce que Cuba, en tant que partie aux Accords de New York du 22 décembre 1988, a fait tout son possible pour contribuer aux efforts visant à promouvoir l'unité nationale de l'Angola, à favoriser sa stabilité et à créer, pour l'ensemble de la région, la possibilité de transformations pacifiques auxquelles la communauté internationale aspire depuis tant d'années, et auxquelles elle continue d'aspirer.

Cuba s'est acquittée scrupuleusement de ses engagements, et nous ne pouvons qu'espérer que la communauté internationale tout entière fera de même. Voilà pourquoi, pour terminer, nous souhaitons lancer un nouvel

appel pour que les Nations Unies, dans leur ensemble, et le Conseil de sécurité, en particulier, s'acquittent, par la voie politique et la négociation, des responsabilités qui leur incombent à l'égard de l'Angola et de son peuple.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUMBENCEGWI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter et vous faire part de notre admiration, à ce stade avancé de votre présidence du Conseil de sécurité, pour la façon impressionnante dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

Je tiens également à féliciter mon excellent ami, l'Ambassadeur Gharekhan, de l'Inde, pour la façon irréprochable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de décembre.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour féliciter le Brésil, Djibouti, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et l'Espagne de leur participation aux travaux du Conseil de sécurité en leur qualité de membres.

Ma délégation tient à remercier le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, de son rapport particulièrement éloquent sur la situation en Angola. Nous lui savons gré de la clarté avec laquelle il a présenté les faits au Conseil et proposé les mesures à prendre.

Les Accords de paix de Bicesse et le processus démocratique en Angola ont fourni une assise solide qui permettra au peuple angolais d'édifier la paix, l'harmonie et la prospérité dans son pays. Le Zimbabwe est convaincu qu'il n'est pas encore trop tard pour remettre les Accords de paix sur les rails. Mais pour ce faire, il faut que l'UNITA accepte le principe élémentaire de la démocratie, à savoir que le scrutin est la seule voie légitime vers le pouvoir. L'acceptation et le respect de l'issue des élections démocratiques tenues en septembre dernier sont, par conséquent, un premier pas important pour remettre le processus de paix sur la bonne voie.

S'il est vrai que la réalisation d'une paix durable en Angola incombe en dernière analyse au peuple angolais lui-même, il est tout aussi vrai que la

M. Mumbengeqvi (Zimbabwe)

communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, a le devoir et l'obligation morale d'aider le peuple angolais à faire la paix de façon durable.

Les moblèmes actuels de l'Angola ne devraient pas nous faire désespérer, mais au contraire galvaniser la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts en vue de nourrir le processus de paix. En fait, la situation en Angola exige une participation plus active et non pas moindre des Nations Unies. L'ONU devrait donc penser non seulement à étendre le rôle de l'UNAVEM II, mais également à la transformer en une opération de maintien de la paix à part entière.

Nous sommes conscients de la charge toujours croissante que représentent pour notre organisation les opérations de maintien de la paix partout dans le monde. En outre, en tant que pays qui fournit des contingents à l'UNAVEM II, nous connaissons fort bien les graves risques auxquels s'expose le personnel de l'UNAVEM dans ces opérations. Néanmoins, il ne faut épargner aucun effort en faveur de la paix en Angola. Les Nations Unies doivent poursuivre leur rôle de maintien de la paix dans ce pays avec toute l'énergie et la détermination nécessaires jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.

L'objectif est clair : il s'agit d'appliquer totalement les Accords de paix de Bicesse. Dans ce contexte, le Zimbabwe se félicite de la rencontre qui a lieu actuellement entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, à Addis-Abeba, où des progrès ont déjà été réalisés. Nous espérons sincèrement que les deux parties parviendront bientôt à un accord sur le cessez-le-feu, sur le cantonnement des troupes et la formation de forces armées nationales, sur le rétablissement effectif de l'administration gouvernementale dans l'ensemble du pays et sur l'achèvement du processus électoral.

Le Zimbabwe est convaincu que la présence accrue des Nations Unies en Angola jouera un rôle crucial dans l'application intégrale des Accords de paix de Bicesse, et nous espérons que la communauté internationale, bilatéralement ou collectivement, poursuivra ses efforts de médiation avec zèle et patience.

MLA/31 - 91 -

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Vos talents bien connus de diplomate et votre longue expérience des affaires internationales sont le gage que vous saurez guider avec succès le Conseil dans l'accomplissement de ses tâches primordiales avec une détermination renouvelée.

Je voudrais également dire publiquement la haute estime et la gratitude ressenties par ma délégation à l'égard de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gharekhan, de l'Inde, pour la manière excellente dont il a présidé les débats du Conseil le mois dernier.

Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité cette année, je voudrais exprimer mes félicitations aux nouveaux membres du Conseil et les assurer que ma délégation est toute disposée à coopérer avec eux dans les jours à venir. J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter les membres sortants de leur excellente contribution aux travaux du Conseil durant leur mandat.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui afin de s'acquitter de ses responsabilités à un moment extraordinaire de l'histoire du peuple de l'Angola. Ma délégation a soigneusement étudié le rapport du Secrétaire général (S/25140) sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Le rapport - ainsi que la déclaration prononcée ce matin par S. E. M. Venâncio de Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola illustre la situation difficile qui prévaut dans ce pays frère, et souligne l'urgence et la résolution avec lesquelles la communauté internationale dans son ensemble, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent traiter la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui. C'est dans ce contexte que nous accueillons avec une vive satisfaction les délibérations d'aujourd'hui qui, nous l'espérons, entraîneront des décisions capables d'amener un retournement positif de la situation en Angola.

MLA/31 ~ 92 -

M. Afonso (Mozambique)

En tant que pays uni depuis longtemps à l'Angola par des liens particuliers d'amitié et de fraternité et par l'histoire, le Mozambique a été parmi les premiers à célébrer la signature des Accords de paix de Bicesse, qui représentaient l'aboutissement d'un processus long et délicat de négociations visant à trouver une solution à la situation de guerre en Angola et à cont buer à l'instauration de la paix et de la stabilité, non seulement en Angola mais également dans toute la région d'Afrique australe.

Dans le cadre de l'exécution de ces accords, nous avons tous salué la tenue dans ce pays, l'année dernière, d'élections libres, justes et placées sous contrôle international. Malheureusement, en dépit de la participation enthousiaste et massive du peuple angolais aux élections, le rêve d'une paix durable en Angola n'est toujours pas devenu réalité. Le refus de l'un des principaux acteurs dans ce processus - l'UNITA - de reconnaître et d'accepter les résultats des élections a abouti à une flambée de violence et à l'escalade des hostilités, avec pour résultat des souffrances incessantes pour le peuple angolais et la destruction de biens.

En conséquence, nous pensons que la communauté internationale doit faire fermement pression sur l'UNITA pour l'obliger à accepter inconditionnellement et à appliquer le résultat des élections et pour reprendre, de bonne foi, les négociations avec le Gouvernement afin de mettre fin aux hostilités. Je voudrais souligner que, si le comportement de l'UNITA ne se heurte pas à une réponse ferme et à une condamnation sans équivoque de cet organe, cela non seulement encouragera la même attitude de défi dans d'autres régions du monde mais, par-dessus tout, cela sapera et affaiblira la crédibilité des Nations Unies à un moment où de plus en plus de nations et de peuples voient dans notre organisation le meilleur instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales. De l'avis de ma délégation, il doit être clair que le problème est uniquement le refus, par l'UNITA, d'accepter les résultats des élections et de s'y conformer.

Ma délégation espère que le bon sens finira par l'emporter et que l'UNITA, laissant de côté toutes les divergences, tiendra compte des intérêts supérieurs de la nation et du peuple et respectera les résultats des élections et les engagements auxquels elle a librement souscrit. Nous sommes fermement

M. Afonso (Mozambique)

convaincus que rien, à l'étape actuelle, ne justifie le recours, selon un schéma cohérent, à la violence en tant que moyen de réaliser des objectifs politiques. C'est l'heure où aucun effort ne doit être ménagé pour réunir la famille angolaise, divisée depuis si longtemps.

A cet égard, ma délégation tient tout particulièrement à saluer la proposition de prorogation du mandat de l'UNAVEM II, afin d'aider les parties à mettre fin immédiatement aux hostilités et à passer sans plus attendre à la reprise des négociations en faveur d'une paix durable en Angola. Si besoin est, et sous réserve de consultations en la matière, le mandat de l'UNAVEM II pourrait faire l'objet d'un examen et être élargi à l'avenir pour lui permettre de faire face plus efficacement aux défis qui ne manqueront pas de se présenter dans les jours à venir. Plus que jamais, les Nations Unies et la communauté internationale doivent tendre une main solidaire au peuple angolais et à son gouvernement légitime, dans leur quête de paix et de justice.

Pour ces raisons, nous tenons à réaffirmer notre plein appui aux Accords de paix, et nous engageons toutes les parties - en particulier l'UNITA - à s'abstenir de toute mesure susceptible d'aggraver la situation d'ores et déjà extrêmement difficile en Angola.

A cet égard, ma délégation a pris connaissance avec une vive préoccupation des rapports faisant état d'une participation étrangère croissante aux combats qui se déroulent actuellement en Angola. Nous souscrivons donc à l'appel lancé à tous les Etats Membres pour qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement et effectivement à toute ingérence militaire ou paramilitaire directe ou indirecte contre l'Angola et pour préserver l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays.

M. Afonso (Mozambique)

Le respect de la Charte des Nations Unies et des principes de non-recours à la force et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui est d'une importance capitale s'agissant de venir en aide au peuple angolais et de permettre à l'ONU de s'acquitter de sa tâche difficile. Les pertes de vies et la destruction délibérée des infrastructures économiques et sociales de l'Angola doivent prendre fin immédiatement. Ces pratiques sont contraires aux normes de conduite internationalement acceptées et vont à l'encontre des intérêts et des aspirations du peuple angolais.

Compte tenu des efforts actuellement déployés en vue de la reprise du dialogue et des négociations à Addis-Abeba, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ma délégation aimerait inviter toute la communauté internationale à apporter son appui total et efficace à ces efforts. Une telle démarche stimulerait l'esprit de coopération, de coordination et de complémentarité accrues entre l'ONU et les organisations et arrangements régionaux dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'a demandé le Président du Conseil de sécurité dans la déclaration qu'il a faite hier et tel qu'il ressort de la déclaration commune du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de 1'OUA. Cette démarche nous permettrait également d'agir sans délai et d'obtenir des résultats positifs grâce à une réponse internationale cohérente, pleinement intégrée, adéquate et crédible aux graves problèmes dont nous sommes saisis. De l'avis de mon gouvernement, la clef du succès de tous les efforts déployés actuellement doit reposer sur le respect de la lettre et de l'esprit des Accords de Bicesse et des résultats des élections tenues en septembre dernier.

Pour terminer, ma délégation souhaite réaffirmer son appui inconditionnel et sa solidarité envers le peuple et le Gouvernement de l'Angola en un moment particulièrement critique. Nous sommes disposés à faire tout notre possible pour contribuer aux efforts de paix et d'harmonie dans ce pays frère. Un avenir meilleur et pacifique ne peut être éternellement refusé au peuple angolais.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CATARINO (Portugal) (interprétation de l'anglais): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière extrêmement efficace dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier. J'aimerais également offrir mes sincères félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gharekhan, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les débats du Conseil pendant le mois de décembre. Je tiens aussi à remercier le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, de sa présence parmi nous aujourd'hui et lui adresser mes félicitations.

Le Portugal et l'Angola ont des relations très particulières fondées sur des liens historiques multicentenaires et sur une amitié et une coopération contemporaines étroites. Nous avons assumé d'importantes responsabilités dans le processus de paix angolais, d'abord en tant que médiateurs dans les négociations longues et délicates qui ont abouti aux "Acordos de Paz de Bicesse", et ensuite en tant qu'observateurs. C'est donc avec tristesse et beaucoup de préoccupation que nous assistons à la guerre civile destructrice qui ravage ce pays.

Le Gouvernement portugais n'a cessé d'affirmer que ce n'est que par l'application des "Acordos de Paz" qu'une paix durable pourra être réalisée et que tous les efforts possibles doivent tendre à amener les parties à respecter les engagements inscrits dans ces accords. Nous continuerons à faire tout notre possible pour réaliser cet objectif.

Nous tenons à souligner que le conflit angolais ne peut être résolu militairement. Une solution pacifique doit être trouvée dans le cadre des dispositions des "Acordos de Paz" et compte dûment tenu des résultats des élections, qui ont été reconnues par l'ONU comme libres et équitables. Nous estimons par ailleurs que cela doit être l'objectif suprême de l'ONU et de l'UNAVEM II, et qu'aucun écart ne doit être permis en la matière.

Le rôle de l'ONU est crucial, et nous sommes convaincus que, sans l'ONU, nous ne serons pas en mesure d'instaurer la paix et la stabilité en Angola dans un avenir prévisible. Mais les efforts déployés par l'ONU doivent être soutenus par les pays qui ont des responsabilités dans ce processus, c'est-à-dire les trois observateurs : le Portugal, les Etats-Unis et la Fédération de Russie. Nous estimons par conséquent qu'il est essentiel qu'ils continuent de participer au processus.

M. Catarino (Portugal)

Dans ce contexte, et compte tenu de la situation particulièrement délicate qui prévaut actuellement, mon gouvernement estime que l'ONU ne doit pas relâcher ses efforts et que toute attitude susceptible d'être interprétée comme un désengagement ne pourra qu'avoir une incidence négative et envoyer un message erroné aux parties. Tourner le dos à l'Angola au stade actuel aurait des conséquences désastreuses pour la peuple angolais et pour la paix et la stabilité dans la région. Cela créerait également un dangereux précédent vis-à-vis d'autres opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui font déjà face ou pourraient avoir à faire face à des difficultés analogues.

Nous comprenons et partageons la frustration causée par la détérioration de la situation et les difficultés à promouvoir le dialogue entre les parties, et nous sommes conscients des risques que cette détérioration représente pour la sécurité des membres de l'UNAVEM II et des observateurs. Cependant, nous aimerions souligner que la présence de l'ONU doit être maintenue à un niveau adéquat et ne doit pas être réduite à un point tel qu'elle risquerait de perdre sa visibilité, sa capacité opérationnelle et son utilité en tant que moyen de pression sur les parties.

A l'heure actuelle se déroule à Addis-Abeba une rencontre dont la priorité et l'objectif immédiat devraient être la signature d'un accord de cessez-le-feu. Nous espérons sincèrement que cet objectif sera atteint.

M. Catarino (Portugul)

Dans ce cas, il sera sans doute nécessaire que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de surveillance. En d'autres termes, l'ONU doit adopter une attitude plus active dans le cadre des "Acordos de Paz", exigeant essentiellement que ces derniers soient pleinement respectés.

Nous insistons donc pour dire qu'il est non seulement essentiel qu'il n'y ait audune réduction des forces de l'UNAVEM, mais encore qu'il faut laisser à l'ONU la possibilité de s'adapter rapidement aux circonstances nouvelles et de recommencer à jouer pleinement son rôle, dans le respect intégral de la souveraineté d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Angola. Dans ce contexte, nous recommandons l'adoption du projet de résolution dont le Conseil est saisi car il reflète dûment ces importants éléments. Il faut qu'il soit parfaitement clair que toute violation des "Acordos de Paz" sera condamnée sans équivoque. Il faut faire comprendre aux responsables de ces violations qu'ils ne peuvent compter sur l'appui de la communauté internationale ou de l'ONU.

De même, nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir, dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, pris position à l'égard de son engagement à préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Angola et à l'égard de la cessation immédiate de toute ingérence militaire étrangère. En fait, nous disposons d'informations fiables selon lesquelles la souveraineté angolaise a été violée et nous demandons aux responsables de ces violations au regard du droit international de cesser tout agissement qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour la paix dans la région.

Nous tenons à dire à nouveau que nous apprécions les efforts faits par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et par sa Représentante spéciale, M11e Anstee, tout au long du processus électoral et pour que les "Acordos de Paz" puissent être mis en oeuvre.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Portugal s'emploiera activement à créer les conditions propices à la paix, à la stabilité politique et à la reconstruction économique en Angola.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Portugal des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Guinée-Bissau. Je l'invite l' prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TOURE (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, c'est avec peaucoup de plaisir qu'au-delà de la tradition, je m'acquitte de l'agréable devoir de vous féliciter. Je suis convaincu que vos travaux aboutiront à des résultats tangibles tant sont évidentes votre expérience personnelle et l'audience internationale de votre pays. Votre prédécesseur voudra bien trouver ici l'expression de notre appréciation pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil.

Par la même occasion, je voudrais rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, pour son dynamisme et ses nombreuses initiatives depuis son entrée en fonctions. Son "Agenda pour la paix" constitue une source d'inspiration précieuse pour la sauvegarde et la consolidation de la paix internationale. La diplomatie préventive qui y est préconisée est un mécanisme qui requiert l'appui de la communauté internationale.

Le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau salue chaleureusement les membres de la délégation angolaise et, particulièrement, le Ministre des affaires étrangères, le frère Venâncio de Moura, dont la compétence et le sens humain ne sont guère à démontrer.

Bien des événements se sont produits depuis les dernières élections en Angola. L'humanité vit une ère d'espoir, mais aussi d'incertitude. Certes, les promesses sont considérables, mais l'on ne semble pas avoir pris suffisamment conscience des périls. En effet, la nouvelle architecture du monde se dessine sur fond de pauvreté et de misère persistantes au Sud, par contraste avec le bien-être général du Nord.

Je dois souligner que l'Afrique est déterminée à remplir sa part de contrat pour atteindre tous les objectifs de développement définis dans le cadre de cette communauté. A cette fin, elle a besoin de l'appui constant de la communauté internationale.

Au nombre de nos préoccupations figure la situation actuelle de l'Angola. Alors que la communauté internationale tentait de trouver un motif de satisfaction dans les progrès accomplis dans les négociations, les événements survenus ces derniers jours à Luanda et à Huambo, auxquels s'ajoutent les massacres délibérés survenus, renforcent notre conviction que la fin de la guerre a été proclamée trop prématurément.

M. Touré (Guinée-Bissau)

Notre pays, par la même occasion, apprécie et se félicite du déploiement d'observateurs des Nations Unies qui aident au renforcement des structures mises en place par l'Accord de paix de Bicesse. Nous sommes heureux d'annoncer ici, toujours dans la recherche de la paix, la participation de la Guinée-Bissau dans le cadre de l'UNAVEM I et II.

La négociation est la seule solution viable. La communauté internationale doit encourager la reprise des pourparlers d'Addis-Abeba afin qu'une solution viable et rapide soit trouvée. Mon gouvernement lance un appel à notre Organisation mondiale, et plus particulièrement au Conseil de sécurité, pour un appui sans réserve à l'application dudit Accord de Bicesse.

Par ailleurs, plusieurs centaines de milliers de personnes ont fui l'Angola pour trouver refuge dans les pays voisins. On dénombre des centaines et des centaines de milliers de réfugiés, dont les deux tiers sont des enfants et des vieillards. Les souffrances que ces êtres humains endurent méritent que des efforts supplémentaires soient consentis dans le cadre de l'assistance combien appréciable du Haut Commissariat pour les réfugiés et des organisations non gouvernementales. L'arrêt des hostilités et le dialogue établi entre les parties au conflit ont rendu possible à un moment le déroulement d'élections pluralistes dont les résultats devraient être respectés au nom de la démocratie. Mais hélas, cela n'a pas été le cas.

Notre préoccupation à l'égard du problème angolais est évidente parce que nul n'ignore ici sans doute les liens fraternels d'amitié qui lient le peuple de Guinée-Bissau au peuple frère de l'Angola. C'est pourquoi la République de Guinée-Bissau, son peuple et son gouvernement ont salué avec joie, en son temps, le processus de rétablissement de la paix intervenu dans ce pays, qui a abouti à l'instauration du multipartisme et à des élections démocratiques, libres et universelles.

Mon gouvernement estime que la paix ne peut revenir dans ce pays que si toutes les factions en conflit font preuve de volonté politique en acceptant le dialogue et en appliquant les accords consentis librement. Seule l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat-et définitif permettra aux Angolais d'engager des négociations sérieuses sur l'avenir de leur pays. En effet, il ne sert à rien de courir les instances internationales pour une consécration futile. Les frères angolais doivent accepter d'enterrer la hache de guerre pour aider la communauté internationale à les aider eux-mêmes. Pour le peuple angolais, une voie nouvelle s'ouvrira lui permettant de se consacrer à la reconstruction et au développement de sa patrie meurtrie par tant de souffrances.

Le Gouvernement du général Joao Bernardo Vieira, Président du Conseil d'Etat de la République de Guinée-Bissau, renouvelle quant à lui à l'Angola ses sentiments fraternels de solidarité et ses voeux les plus ardents pour qu'une paix durable soit trouvée. En outre, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide nos frères angolais à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur pays.

Nous formons le voeu que le processus de paix en Angola soit bientôt couronné de succès et que la commnauté internationale puisse enfin célébrer la fin de la douloureuse situation dans laquelle la guerre civile a plongé ce pays. Nous encourageons le Gouvernement angolais à perzévérer dans la voie du dialogue qu'il a faite sienne et nous exhortons l'UNITA à faire montre de bonne volonté afin de permettre l'instauration rapide de la paix dans ce pays si durement éprouvé par tant d'années de violence.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des propos aimables qu'il m'a adressés.

Je viens de recevoir une lettre du représentant du Nigéria dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gambari (Nigéria), occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : J'invite le représentant du Nigéria à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GAMBARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de m'associer aux autres orateurs et de vous adresser, au nom de ma délégation, mes félicitations chaleureuses pour la manière extrêmement efficace et compétente dont vous dirigez les travaux du Conseil.

La façon extrêmement opportune dont le Conseil continue de répondre aux exigences importantes des foyers de troubles existant dans le monde entier, en particulier ceux de mor propre continent, l'Afrique, mérite également notre profonde reconnaissance. Cette disposition à réagir, qui reflète assurément la volonté politique et la détermination de ses membres, est particulièrement rassurante pour la communauté internationale tout entière.

Je voudrais également rendre hommage à la brillante déclaration faite au Conseil par le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura. Cela fait plusieurs années que la situation inquiétante qui règne en Angola retient l'attention de la communauté internationale. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de ce conseil, ont, à juste titre, joué un rôle important dans l'accomplissement des progrès remarquables réalisés jusqu'à présent en vue d'instaurer la paix et la stabilité non seulement en Angola mais dans l'Afrique australe tout entière. En fait, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) a connu un tel succès que, lorsque l'UNAVEM II a pris sa place, les efforts des Nations Unies ont commencé à être considérés comme un modèle de maintien de la paix pouvant être reproduit ailleurs.

Il est cependant regrettable qu'en dépit des efforts des Nations Unies, la situation sur le terrain en Angola se soit détériorée récemment, à tel point que tout nouvel effort en vue de faire progresser le processus de paix dans ce pays est pratiquement au point mort. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général du 21 janvier 1993, il est à craindre que

"La guerre civile a repris, avec tout ce que cela représente de souffrances pour la population et d'appauvrissement pour un pays potentiellement prospère." (\$\frac{5/25140}{25140}, \text{par. 26})

Le Nigéria, pays qui a lui-même fait l'expérience d'une guerre civile tragique, est profondément attristé par les événements qui se sont produits une fois de plus dans le pays frère de l'Angola, pays avec lequel le Nigéria a depuis très longtemps des liens politiques, économiques et culturels, et pays à l'unité, à la stabilité et au progrès duquel nous sommes totalement attachés. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant au Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) et à l'Uniao Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA) pour qu'ils cessent toutes les hostilités en cours et poursuivent la voie du dialogue et de la paix. Nous condamnons le retour à l'état de guerre et l'escalade de la violence dans ce pays, et nous prions instamment tous les Etats Membres d'appuyer les efforts déployés actuellement au niveau international pour remettre l'Angola sur la voie de la paix et du développement. Nous condamnons fermement l'ingérence

M. Gambari (Nigéria)

étrangère qui exacerbe le conflit tragique en Angola. Tous les Membres des Nations Unies devraient toujours s'efforcer de rétablir et de maintenir la paix, et non la briser.

Le Nigéria appuie de tout coeur le projet de résolution sur l'Angola que le Conseil est sur le point d'adopter. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de n'épargner aucun effort pour trouver une solution durable à la situation dans ce pays. Le bon travail que les Nations Unies ont déjà commencé en Angola et qu'elles poursuivent par l'intermédiaire de l'UNAVEM II doit pouvoir continuer et en fait être renforcé et élargi de façon que les efforts précédents des opérations des Nations Unies n'aient pas été faits en vain.

Enfin, ma délégation est convaincue que beaucoup peut et doit être fait pour empêcher que l'Angola ne retourne à un état qui pourrait devenir pire que tout ce que ce pays a connu depuis son accession à l'indépendance. Nous ne devons pas permettre à l'anarchie ni à une autre Somalie de se développer. Pour ce qui est de l'Angola, ce n'est pas le moment pour la communauté internationale de prendre des demi-mesures. Ce n'est certainement pas le moment de songer à mettre fin à l'assistance à ce pays. Au contraire, le moment est venu d'intensifier les efforts internationaux pour accélérer le processus d'un règlement négocié du conflit en Angola, de façon que les Nations Unies en particulier et la communauté internationale en général deviennent les partenaires encore plus considérés et encore plus crédibles du peuple angolais dans la quête d'une paix durable, de l'intégrité territoriale et de l'ordre démocratique dans ce pays.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola qui souhaite faire une autre déclaration.

M. VAN DUNEM "MBINDA" (Angola) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait intervenir une fois de plus pour préciser que ce que notre ministre a dit établit la preuve d'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Angola. Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre de nouveau la parole, mais puisque la délégation zaïroise est intervenue et a dit des choses que ma délégation n'approuve pas, je voudrais dire aussi quelques mots.

Toutes les allégations faites par la délégation zaïroise, qui avaient pour but de camoufler les preuves de l'intervention zaïroise aux côtés de l'UNITA, sont contraires aux Chartes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, la délégation zaïroise n'a pas besoin de donner la preuve de ces faits puisque nous avons fait prisonniers quatre soldats zaïrois dont les noms ont été mentionnés ici dans la déclaration de mon ministre. Les faits parlent d'eux-mêmes. Ma délégation pense que nous ne devrichs pas abuser du temps du Conseil, mais puisque, comme je l'ai dit, ma délégation a le droit de faire une autre déclaration, je fais appel à votre indulgence, Monsieur le Président, et à celle des autres membres du Conseil afin que je puisse dire ce qui suit.

En ce qui concerne l'hôpital que la délégation zaïroise a mentionné ici, qu'il me soit permis de dire qu'aucun hôpital portant ce nom n'existe en Angola. La délégation zaïroise a utilisé des informations de la presse qui sont sans fondement; ce sont là de fausses allégations. Mon gouvernement n'a utilisé aucune coupure de presse pour présenter les violations commises du fait de l'ingérence du Zaïre en Angola. Nous avons seulement fourni des preuves.

En ce qui concerne les actes perpétrés contre la population zaïroise en Angola - comme mon frère du Zaïre l'a dit, la "chasse" aux Zaïrois -, le Gouvernement angolais n'en est pas responsable, car ce sont des actes perpétrés par la population, et mon gouvernement fait tout son possible pour mettre fin à cette situation. La police traite également ces actes de façon très efficace. De plus, qu'il me soit permis de souligner que ces actes ont été provoqués par le Gouvernement zaïrois lui-même.

M. Van Dunem "Mbinda" (Angola)

Je n'utiliserai pas ces allégations ou d'autres allégations, mais je voudrais saisir cette occasion pour informer tous les membres du Conseil qu'aujourd'hui, alors mème que nous nous réunissons, des membres du personnel de l'ambassade angolaise à Kinshasa sont bloqués, presque prisonniers, à cause de combats intensifs provoqués par des soldats zaïrois. Quelques membres du personnel de l'ambassade angolaise à Kinshasa ont réussi à s'échapper et à atteindre la ville de Brazzaville, au Congo, où ils reçoivent toute l'assistance nécessaire. Le troisième secrétaire a été sérieusement blessé et a perdu ses deux jambes. De plus, un autre membre du personnel a malheureusement été blessé. Les maisons de cinq membres du personnel ont été cambriolées, et toutes leurs possessions ont été volées. Deux voitures ont été volées et les autres voitures ont subi divers dommages.

Telle est la véritable situation. Elle montre l'objectif des autorités zaïroises et représente une autre violation des Conventions de Vienne. Cela est un crime. Il est très triste en effet de voir qu'un pays frère, le Zaïre, est venu ici devant cette noble instance internationale, le Conseil de sécurité, pour justifier la violation d'accords au lieu de souligner les efforts du peuple et du Gouvernement angolais.

Comme l'a noté mon frère, le replésentant du Zaïre, nous avons une très longue frontière avec son pays. Mais je dois dire, au nom de ma délégation et de mon gouvernement, que, jusqu'à maintenant - bien que nous ayons une très longue frontière avec le Zaïre, qui rend son contrôle difficile -, aucun soldat de mon gouvernement n'est allé au Zaïre pour combattre aux côtés d'autres forces ou pour essayer de détruire des biens appartenant au Gouvernement zaïrois. Par conséquent ma délégation rejette les allégations de la délégation zaïroise, qui visent à éviter la condamnation sévère par le Conseil des actes de provocation zaïrois perpétrés aux côtés de l'UNITA. Les actes du Gouvernement zaïrois perpétrés aux côtés de l'UNITA sont connus de tous. Depuis 1985, nous avons la preuve de l'ingérence du Zaïre en Angola, et ce que mon ministre a dit ici le prouve.

M. Van Dunem "Mbinda" (Angola)

Lorsque le Président de mon pays a écrit une lettre au Secrétaire général ainsi qu'à vous-même. Monsieur le Président, pour demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, je ne pense pas qu'il n'avait pas de preuve. C'est une très grande responsabilité qui a été prise par le gouvernement et par le Président de mon pays. Je demanderai plutôt à la délégation zaïroise de cesser immédiatement de s'ingérer dans nos affaires intérieures, d'assumer ses responsabilités et d'adopter une attitude qui soit conforme aux Chartes de l'OUA et de l'ONU et, en particulier, aux accords conclus au niveau bilatéral.

Je ne crois pas avoir besoin de rappeler les allégations ou les preuves de l'ingérence du Zaïre dans les affaires intérieures de l'Angola. Je ne juge pas utile de faire perdre son temps au Conseil.

Je voudrais une fois encore exprimer mes remerciements au Conseil de m'avoir donné la possibilité d'intervenir, et de dire, au nom du Ministre des relations extérieures de mon pays, qui a fait une déclaration ici ce matin, qu'il est fort regrettable que le Gouvernement du Zaïre, pays frère, envoie ses troupes pour lutter aux côtés de l'UNITA contre mon gouvernement.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Zaïre souhaite reprendre la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LUKABU KHABOUJI N'ZAJI (Zaïre) : Ma délégation avait cru, avec la mise au point qui avait été faite, que la délégation angolaise - à laquelle j'ai rappelé plusieurs fois que nous avons des mécanismes bilatéraux pour régler nos différends - allait tirer la leçon de cet appel et éviter d'envenimer ce débat et de vous retenir inutilement ici, Monsieur le Président.

Je crois que, comme pour la délégation angolaise, la question la plus importante qui a contraint ma délégation à intervenir, c'était d'obtenir du Conseil le renouvellement du mandat de l'UNAVEM II. L'accusation d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola, je l'ai dit et je le maintiens, est faite avec legèreté. Elle est faite avec légèreté, et la déclaration que nous venons d'entendre du Représentant permanent de l'Angola est édifiante. Le Représentant permanent de l'Angola dit qu'en ce qui concerne les tueries, le Gouvernement angolais n'y est pour rien.

Qui assume l'ordre en Angola? M. l'Ambassadeur de l'Angola mentionne la situation que vit mon pays depuis hier. Je le dis, je n'en ai pas honte, je ne m'en cache pas. J'ai présenté nos condoléances à la délégation française. Ce sont des éléments incontrôlés de notre armée qui tirent. La partie organisée de l'armée essaie de mettre de l'ordre. Cette armée n'est pas allée s'attaquer à l'ambassade de l'Angola. L'ambassade de l'Angola se trouve, que je sache, sur le boulevard du 30 Juin, au croisement avec l'avenue Batetel, et le gros du désordre qui s'est produit à Kinshasa a eu lieu au niveau du Centre commercial, où se trouve précisément l'ambassade de France.

Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi de vous dire que j'ai cru, lorsque vous avez demandé une deuxième fois la parole, que vous alliez au moins - et j'insiste sur ce point - exprimer quelques regrets au sujet des exécutions sommaires auxquelles certains de mes compatriotes, qui habitent l'Angola, qui participent à la reconstruction de l'Angola, qui participent à la vie économique et culturelle de l'Angola, ont été soumis. Et je songe alors à cette chanson connue : "M'appelait 'frère' et me tirait dans le dos".

Il existe un proverbe dans mon pays, qui dit ceci : "Lorsque vous vous battez avec votre femme, votre épouse, à l'intérieur de votre maison, n'accusez pas votre voisin d'être responsable."

J'ai dit dans ma première déclaration. Monsieur l'Ambassadeur, qu'en Angola vous devriez vous surpasser. L'intolérance devrait être abandonnée. L'UNITA n'est pas une création zaïroise. C'est une création angolaise et elle le restera. La paix en Angola se fera avec l'UNITA, par la réconciliation nationale; ce n'est pas le Zaïre qui viendra faire la paix en Angola.

Le représentant de l'Angola mentionne l'arrestation de quatre militaires zaïrois. Mais je le dis, nous avons une frontière poreuse. Combien de militaires angolais ivres avons-nous arrêtés à Songololo, à Kamba, ivres, que nous remettons à l'armée régulière angolaise? Le Zaïre ne les a jamais présentés au Conseil de sécurité comme étant des mercenaires venus troubler l'ordre dans mon pays.

Monsieur le Président, je ne voulais pas abuser plus longtemps de votre temps, mais je regrette que le Gouvernement angolais ne puisse pas exprimer le moindre regret au sujet des tueries de personnes innocentes, et le représentant de l'Angola me fait la leçon sur les événements qui se sont passés à Kinshasa hier, dont il a parlé. Peut-être a-t-il raison, mais je répète que ce sont des éléments incontrôlés. Quand j'aurai les informations, je viendrai vous voir, Monsieur l'Ambassadeur, et je vous dirai ce qui s'est passé.

Les extraits de presse auxquels nous avons eu droit et recours - nous avons voulu citer une source indépendante - c'est cette presse qui a mis le feu aux poudres à Luanda. Vous avez incité la population. Le représentant de

l'Angola l'a bien dit dans sa déclaration : il s'agit d'actes commis par la population pour lesquels son gouvernement n'est pas responsable. Quelle reconnaissance d'irresponsabilité d'un gouvernement! C'est la première fois que j'entends cela. J'en ferai part à mon gouvernement, et nous en tirerons la conclusion qui s'impose.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi (S/25187). Si je n'entends pas d'objections je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon,
Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie,
Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 804 (1993).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 50.